

Rapport financier et
Etats financiers condensés
non audités des neuf premiers
mois de l'exercice 2013

14 NOVEMBRE

2013

vivendi

VIVENDI

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 7 364 613 910,50 €

Siège Social : 42 avenue de Friedland – 75380 PARIS CEDEX 08

CHIFFRES CLES CONSOLIDES	4
I- RAPPORT FINANCIER DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2013	6
1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	6
1.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE	6
1.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE 30 SEPTEMBRE 2013	9
2 ANALYSE DES RESULTATS	10
2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ET COMPTE DE RESULTAT AJUSTE	10
2.2 ANALYSE DES RESULTATS	11
2.3 PERSPECTIVES 2013	14
3 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS	15
4 ANALYSE DES PERFORMANCES DES METIERS	17
4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER	18
4.2 COMMENTAIRES SUR LES PERFORMANCES OPERATIONNELLES DES METIERS	19
5 TRESORERIE ET CAPITAUX	21
5.1 SYNTHESE DE L'EXPOSITION DE VIVENDI AUX RISQUES DE CREDIT ET DE LIQUIDITE	21
5.2 EVOLUTION ET ANALYSE DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET AU COURS DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2013	22
6 DECLARATIONS PROSPECTIVES	25
II- ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER : DONNEES FINANCIERES COMPLEMENTAIRES NON AUDITEES	26
1 RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE (EBITA) ET RESULTAT NET AJUSTE	26
2 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER – DONNEES TRIMESTRIELLES 2013 ET 2012	28
III- ETATS FINANCIERS CONDENSES DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2013	31
COMPTE DE RESULTAT CONDENSE	31
TABLEAU DU RESULTAT GLOBAL CONDENSE	32
BILAN CONDENSE	33
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONDENSES	34
TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONDENSES	35
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONDENSES	38
NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	38
NOTE 2 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE	40
NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE	41
NOTE 4 COUT DU FINANCEMENT	47
NOTE 5 IMPOT	47
NOTE 6 ACTIVITES CEDEES OU EN COURS DE CESSION	47
NOTE 7 RESULTAT PAR ACTION	50
NOTE 8 EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	50
NOTE 9 ENGAGEMENTS	53
NOTE 10 LITIGES	53
NOTE 11 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	57
NOTE 12 RETRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPARATIVE	57

Chiffres clés consolidés

	Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercices clos le 31 décembre			
	2013	2012 (a)	2012 (a)	2011	2010	2009
Données consolidées						
Chiffre d'affaires	16 190	16 347	22 577	28 813	28 878	27 132
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (b)	2 121	2 854	3 163	5 860	5 726	5 390
Résultat net, part du groupe	1 411	1 658	179	2 681	2 198	830
Résultat net ajusté (ANI) (b)	1 248	1 600	1 705	2 952	2 698	2 585
Endettement financier net (b)	16 362	15 011	13 419	12 027	8 073	9 566
Capitaux propres	21 636	22 576	21 291	22 070	28 173	25 988
Dont Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	18 314	19 932	18 325	19 447	24 058	22 017
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels, nets (CFFO avant capex, net)	2 795	3 555	5 189	8 034	8 569	7 799
Investissements industriels, nets (capex, net) (c)	(2 040)	(3 271)	(3 976)	(3 340)	(3 357)	(2 562)
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) (b)	755	284	1 213	4 694	5 212	5 237
Investissements financiers	(105)	(1 501)	(1 731)	(636)	(1 397)	(3 050)
Désinvestissements financiers	676	22	204	4 701	1 982	97
Dividendes versés au titre de l'exercice précédent	1 325	1 245	1 245	1 731	1 721	1 639 (d)
Données par action						
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (e)	1 327,8	1 290,9	1 298,9	1 281,4	1 273,8	1 244,7
Résultat net ajusté par action (e)	0,94	1,24	1,31	2,30	2,12	2,08
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (hors titres d'autocontrôle) (e)	1 339,0	1 323,1	1 322,5	1 287,4	1 278,7	1 270,3
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action (e)	13,68	15,06	13,86	15,11	18,81	17,33
Dividende versé au titre de l'exercice précédent par action	1,00	1,00	1,00	1,40	1,40	1,40

Données en millions d'euros, nombre d'actions en millions, données par action en euros.

- a. A compter du deuxième trimestre 2013, compte tenu des projets de cession d'Activision Blizzard et du groupe Maroc Telecom (se reporter à la section 1.1), en application de la norme IFRS 5 (Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées), Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le compte de résultat consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés des exercices 2013 et 2012, ainsi que dans le bilan consolidé au 30 septembre 2013, comme des activités cédées ou en cours de cession (se reporter à la section 1.1.2.3 du rapport financier et à la note 6 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2013).

Par ailleurs, les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées des impacts liés à l'application de la norme IAS 19 amendée (Avantages du personnel), d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012 (se reporter à la note 1 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2013).

Ces retraitements sont présentés dans l'annexe 1 du rapport financier et la note 12 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2013.

Les données présentées au titre des exercices 2011 à 2009 correspondent aux données historiques non retraitées.

- b. Vivendi considère que le résultat opérationnel ajusté (EBITA), le résultat net ajusté (ANI), l'endettement financier net et les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Chacun de ces indicateurs est défini dans le rapport financier ou à défaut dans son annexe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute autre mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable, telles que présentées dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Vivendi ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.
- c. Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

- d. Le dividende distribué au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 1 639 millions d'euros, payé en actions pour 904 millions d'euros (sans incidence sur la trésorerie) et en numéraire pour 735 millions d'euros.
- e. Afin de refléter l'effet dilutif de l'attribution, le 9 mai 2012, d'une action gratuite pour 30 actions détenues à chaque actionnaire, le nombre d'actions, le résultat net ajusté par action et les capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action ont été retraités sur l'ensemble des périodes publiées antérieurement à cette attribution, conformément à la norme IAS 33 (Résultat par action).

I- Rapport financier des neuf premiers mois de l'exercice 2013

Notes préliminaires :

Le présent rapport financier et les états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2013 ont été arrêtés par le Directoire le 14 novembre 2013, après avis du Comité d'audit qui s'est réuni le 12 novembre 2013.

Le rapport financier des neuf premiers mois de l'exercice 2013 se lit en complément du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tel qu'il figure dans le Rapport annuel - Document de référence 2012 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 18 mars 2013 (« Document de référence 2012 », pages 168 et suivantes) et du rapport financier du premier semestre 2013.

1 Événements significatifs

1.1 Événements significatifs intervenus au cours de la période

1.1.1 Revue stratégique en cours

Comme ils en ont régulièrement informé les actionnaires en 2012 et 2013, le Directoire et le Conseil de surveillance de Vivendi ont engagé une revue des orientations stratégiques du groupe, marquée par une volonté de renforcement dans les médias et les contenus, ainsi que la maximisation de la valeur des activités télécoms. Dans ce cadre, Vivendi a annoncé, en juillet 2013, les projets de cession de ses participations dans Activision Blizzard et Maroc Telecom, ainsi qu'en septembre 2013, l'étude du projet de mise en bourse de SFR. Au cours du second semestre 2013, les opérations suivantes sont intervenues :

- Le 22 juillet 2013, SFR est entré en négociations exclusives avec Bouygues Telecom pour mutualiser une partie de leurs réseaux mobiles.
- Le 11 septembre 2013, le Conseil de surveillance a décidé de mettre à l'étude une séparation du groupe en deux sociétés distinctes : d'une part, un nouveau Groupe de médias international basé en France, avec des positions très fortes dans la musique (où il est le leader mondial), dans le cinéma en Europe, dans la télévision payante en France, en Afrique, au Vietnam et en Pologne ainsi que dans l'Internet et les services associés au Brésil ; d'autre part SFR, qui acquerrait ainsi une plus grande autonomie stratégique. La décision de mettre en œuvre ce projet pourrait être prise en début d'année 2014 et soumise à l'Assemblée générale de 2014.
- Le 11 octobre 2013, Vivendi a finalisé la cession de 88 % de sa participation dans Activision Blizzard pour un montant, en numéraire, de 8,2 milliards de dollars (environ 6 milliards d'euros). En outre, Vivendi conserve 83 millions de titres Activision Blizzard, représentant 11,9 % du capital d'Activision Blizzard, soumis à une période de « *lock-up* » (blocage) de 15 mois.
- Le 4 novembre 2013, Vivendi a signé un accord définitif avec Etisalat pour la vente de sa participation de 53 % dans le groupe Maroc Telecom pour un montant, en numéraire, de 4,2 milliards d'euros, dont 310 millions d'euros au titre du dividende 2012. La finalisation de cette opération est soumise à certaines conditions suspensives, dont l'obtention des autorisations réglementaires requises au Maroc et dans les pays où le groupe Maroc Telecom est présent ainsi que la finalisation du pacte d'actionnaires entre Etisalat et le Royaume du Maroc. Cette opération devrait être finalisée début 2014.
- Le 5 novembre 2013, Vivendi a acquis auprès de Groupe Lagardère sa participation de 20 % au capital de Canal+ France, pour un montant, en numéraire, de 1 020 millions d'euros.

Grâce à ces opérations, Vivendi a commencé à réduire sa dette de façon significative, mettant en œuvre un programme de rachat d'obligations en dollars et en euros, pour un montant global de 3,1 milliards d'euros, et retrouve ainsi des marges de manœuvre financières plus importantes.

Par ailleurs, concernant GVT, le 1^{er} octobre 2013, Vivendi a annoncé qu'EchoStar Technologies L.L.C. et GVT ont entamé des négociations pour créer une joint-venture dans la télévision payante au Brésil.

1.1.2 Cessions d'Activision Blizzard et du groupe Maroc Telecom

1.1.2.1 Activision Blizzard

Le 11 octobre 2013, Vivendi a finalisé la cession de 88 % de sa participation dans Activision Blizzard, soit 600,64 millions d'actions au prix de 13,60 dollars par action, pour un montant en numéraire de 8 169 millions de dollars (6 045 millions d'euros).

Les principales modalités des accords annoncés le 26 juillet 2013 sont les suivantes :

- Au travers de l'acquisition d'une filiale de Vivendi, Activision Blizzard a acheté 428,68 millions d'actions Activision Blizzard, au prix de 13,60 dollars par action, soit un montant en numéraire de 5 830 millions de dollars.
- Concomitamment, Vivendi a cédé 171,97 millions d'actions Activision Blizzard, au prix de 13,60 dollars par action, soit un montant en numéraire de 2 339 millions de dollars, à un consortium d'investisseurs (ASAC II LP) mené par Messieurs Robert Kotick, directeur général d'Activision Blizzard, et Brian Kelly, le président du conseil d'administration. ASAC II LP détient ainsi environ 24,7 % du capital (après rachat de 428,68 millions d'actions par Activision Blizzard).
- A l'issue de ces deux cessions réalisées simultanément le 11 octobre 2013, Vivendi conserve 83 millions de titres Activision Blizzard, représentant 11,9 % du capital d'Activision Blizzard (après rachat de 428,68 millions d'actions par Activision Blizzard). Cette participation résiduelle de Vivendi est soumise à une période de « *lock-up* » (blocage) de 15 mois décrite dans la note 6 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2013. Le produit de cession de cette participation résiduelle est estimé à un montant global de 1 129 millions de dollars (832 millions d'euros), sur la base de 13,60 dollars par action, et de 1 418 millions de dollars (1 045 millions d'euros), sur la base de 17,08 dollars par action, cours de l'action Activision Blizzard au 11 octobre 2013.
- Ces accords incluent des garanties et conditions habituelles dans ce type d'opération (se reporter à la note 6 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2013).

Comptabilisation d'Activision Blizzard au 30 septembre 2013

Au 30 septembre 2013, Vivendi détenait 683,64 millions d'actions Activision Blizzard, soit 60,85 % du capital. Dans les comptes condensés de Vivendi pour les neuf premiers mois de l'exercice 2013, Activision Blizzard est comptabilisée comme une activité en cours de cession, conformément à la norme IFRS 5 (se reporter à la section 1.1.2.3 *infra*).

Déconsolidation d'Activision Blizzard à compter du 11 octobre 2013

A compter du 11 octobre 2013, date à laquelle Vivendi a cédé 600,64 millions d'actions Activision Blizzard (représentant 53,46 % du capital de cette dernière), Vivendi a perdu le contrôle et déconsolidé Activision Blizzard. Dans les comptes consolidés de Vivendi pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la participation résiduelle de 11,9 % dans le capital d'Activision Blizzard sera comptabilisée en « Actifs détenus en vue de la vente », sous la condition de la période de « *lock-up* » (blocage) de cette participation.

Plus-value de cession estimée

Au plan comptable et conformément aux normes IFRS, Vivendi est considéré avoir cédé 100 % de sa participation dans Activision Blizzard en conséquence de la perte de contrôle de sa filiale. La plus-value de cession sera déterminée comme la différence entre la valeur de 100 % des titres Activision Blizzard détenus par Vivendi évaluée au prix de 13,60 dollars par action (net des frais de cession), soit 6 855 millions d'euros, et l'actif net d'Activision Blizzard dans les comptes consolidés de Vivendi à la date de perte de contrôle, soit 4 490 millions d'euros sur la base du bilan au 30 septembre 2013. En outre, conformément aux normes IFRS, les écarts de conversion et autres éléments directement comptabilisés en capitaux propres liés à Activision Blizzard seront recyclés en résultat, soit un gain d'environ 550 millions d'euros au 30 septembre 2013. La plus-value sera comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice 2013 et présentée en « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession » ; elle est estimée à environ 2 915 millions d'euros.

1.1.2.2 Groupe Maroc Telecom

Le 4 novembre 2013, Vivendi a signé l'accord définitif avec Etisalat, avec qui les négociations exclusives avaient débuté le 22 juillet 2013, pour la vente de sa participation de 53 % dans le groupe Maroc Telecom. Les principaux éléments de cet accord sont les suivants (selon les modalités connues à ce jour) :

- cet accord valorise la participation dans le groupe Maroc Telecom à un prix par action de 92,6 dirhams marocains, soit pour Vivendi un produit de cession en numéraire de 4,2 milliards d'euros, dont 310 millions d'euros au titre du dividende 2012. En tenant compte de la dette nette du groupe Maroc Telecom, la transaction s'effectue sur une valeur d'entreprise proportionnelle de la participation de Vivendi de 4,5 milliards d'euros, soit un multiple de 6,2 fois l'EBITDA ;
- la finalisation de cette opération est soumise à certaines conditions suspensives, dont l'obtention des autorisations réglementaires requises au Maroc et dans les pays où le groupe Maroc Telecom est présent ainsi que la finalisation du pacte d'actionnaires entre Etisalat et le Royaume du Maroc. Cette opération devrait être finalisée début 2014.

1.1.2.3 Incidences sur les comptes condensés

A compter du deuxième trimestre 2013 et en application de la norme IFRS 5, compte tenu des échéances attendues pour la réalisation effective des cessions en cours, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le bilan consolidés de Vivendi comme des activités cédées ou en cours de cession. En pratique, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont comptabilisés comme suit :

- leur contribution à chaque ligne du compte de résultat consolidé de Vivendi (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession ». Conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés (2013 et 2012) afin de rendre l'information homogène. Leur quote-part de résultat net est exclue du résultat net ajusté de Vivendi ;
- leur contribution à chaque ligne du tableau des flux de trésorerie consolidés de Vivendi est regroupée sur la ligne « Flux de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession ». Conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés (2013 et 2012) afin de rendre l'information homogène. Leurs flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net) et flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) sont exclus du CFFO, CFFO avant capex, net et du CFAIT de Vivendi ;
- leur contribution à chaque ligne du bilan consolidé de Vivendi au 30 septembre 2013 est regroupée sur les lignes « Actifs des métiers cédés ou en cours de cession » et « Passifs associés aux actifs des métiers cédés ou en cours de cession ». Leur endettement financier et leur trésorerie sont exclus de l'endettement financier net de Vivendi au 30 septembre 2013.

Se reporter à la note 6 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2013.

1.1.3 Projet de mutualisation d'une partie des réseaux mobiles de SFR

Le 22 juillet 2013, SFR et Bouygues Telecom ont annoncé qu'à l'issue de discussions préliminaires, elles ont convenu d'entamer des négociations exclusives dont l'objet est d'aboutir à un accord de mutualisation d'une partie de leurs réseaux mobiles. Cette mutualisation serait comparable à des dispositifs du même type déjà mis en œuvre dans d'autres pays européens. Chaque opérateur conserverait une capacité d'innovation autonome et une indépendance commerciale totale.

Bouygues Telecom et SFR souhaitent conclure avant la fin de l'année 2013 cet accord stratégique qui sera préalablement soumis à l'avis des instances représentatives du personnel des deux sociétés et à l'examen de l'Autorité de la concurrence et de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep).

Au plan comptable, cette annonce n'a pas d'impact sur les comptes des neuf premiers mois de l'exercice 2013.

1.1.4 Finalisation de l'acquisition par Vivendi et Universal Music Group (UMG) d'EMI Recorded Music

Pour mémoire, Vivendi et UMG ont finalisé le 28 septembre 2012 l'acquisition de 100 % de la division de musique enregistrée d'EMI Group Global Limited (EMI Recorded Music). EMI Recorded Music est consolidée par intégration globale depuis cette date. Le prix d'acquisition, en valeur d'entreprise, s'est élevé à 1 130 millions de livres sterling (1 404 millions d'euros). L'autorisation par la Commission européenne était notamment subordonnée à la cession des labels Parlophone, Now et Mute. Conformément à la norme IFRS 5, Vivendi a classé ces entités en actifs détenus en vue de la vente, à leur valeur de marché (nette des frais de cession), dans le bilan jusqu'à leur cession effective.

Le 7 février 2013, Vivendi et UMG ont annoncé la signature de la cession de Parlophone Label Group à Warner Music Group pour une valeur d'entreprise de 487 millions de livres sterling payables en numéraire. Après son approbation par la Commission Européenne le 15 mai 2013, la cession de Parlophone Label Group a été finalisée le 1^{er} juillet 2013 et Vivendi a reçu 501 millions de livres sterling (591 millions d'euros), compte tenu de l'estimation provisoire des ajustements contractuels de prix (14 millions de livres sterling).

Par ailleurs, les cessions de Sanctuary, Now et Mute ont été finalisées. Le montant total des cessions réalisées pour respecter les exigences des autorités de régulation liées à l'acquisition d'EMI Recorded Music s'est élevé à 546 millions de livres sterling, nets des frais de cession (soit environ 684 millions d'euros, y compris gains de 39 millions d'euros sur les opérations de couverture de change et 14 millions d'euros restant à encaisser au 30 septembre 2013).

1.1.5 Evolution de l'endettement financier net

Une présentation détaillée des nouveaux financements mis en place au cours de la période ainsi que des remboursements effectués en octobre et novembre 2013 en conséquence de la finalisation de la cession d'Activision Blizzard figure en section 5. Les échéanciers des emprunts obligataires et bancaires au 30 septembre 2013 sont présentés dans la note 8 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2013.

1.1.6 Autres

Projet d'acquisition de 51 % de Mediaserv par Groupe Canal+

Le 12 juillet 2013, Canal+ Overseas et le groupe Loret ont signé un accord portant sur une prise de participation majoritaire de 51 % par Canal+ Overseas dans le capital de Mediaserv, opérateur télécom en outremer. Cet accord reste soumis à l'autorisation de l'Autorité de la concurrence.

Dividende versé par Vivendi SA au titre de l'exercice 2012

Lors de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 30 avril 2013, les actionnaires de Vivendi ont approuvé la distribution d'un dividende d'un euro par action, représentant une distribution globale de 1 325 millions d'euros, par prélèvement sur les réserves, payé en numéraire le 17 mai 2013, après détachement du coupon le 14 mai 2013. La contribution additionnelle de 3 % sur les dividendes a été comptabilisée en charges d'impôt sur le résultat consolidé (40 millions d'euros) lors de la mise en paiement du dividende par Vivendi le 17 mai 2013.

Augmentation de capital liée au plan d'épargne groupe

Le 25 juillet 2013, Vivendi a réalisé une augmentation de capital de 149 millions d'euros souscrite par les salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe.

1.2 Événements significatifs intervenus depuis le 30 septembre 2013

Les principaux événements intervenus depuis le 30 septembre 2013 sont les suivants :

- 1^{er} octobre 2013 : Vivendi et Echostar ont annoncé un projet pour créer une joint-venture dans la télévision payante au Brésil. Cette opération reste soumise à la conclusion d'accords définitifs et aux autorisations gouvernementales et des entreprises respectives ;
- 11 octobre 2013 : Vivendi a finalisé la cession de 88 % de sa participation dans Activision Blizzard (se reporter à la section 1 *supra*) ;
- 24 octobre 2013 : Vivendi a annoncé le remboursement par anticipation de 78 % des emprunts obligataires en dollars du groupe, soit 2,1 milliards de dollars (se reporter à la section 5) ;
- 25 octobre 2013 : Vivendi a annoncé le remboursement par anticipation de 2 emprunts obligataires en euros pour un montant global de 1,5 milliard d'euros (se reporter à la section 5) ;
- 4 novembre 2013 : Vivendi et Etisalat ont signé l'accord définitif pour la vente de la participation de 53 % dans le groupe Maroc Telecom (se reporter à la section 1 *supra*) ;
- 5 novembre 2013 : Vivendi a acquis auprès de Groupe Lagardère sa participation de 20 % au capital de Canal+ France, pour un montant en numéraire de 1 020 millions d'euros (se reporter à la note 2 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2013).

2 Analyse des résultats

Notes préliminaires :

A compter du deuxième trimestre 2013 et en application de la norme IFRS 5, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le compte de résultat consolidé de Vivendi comme des activités cédées ou en cours de cession. En pratique, les produits et charges de ces deux métiers ont été traités de la manière suivante :

- leur contribution à chaque ligne du compte de résultat consolidé de Vivendi (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession » ;
- conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène ;
- leur quote-part de résultat net est exclue du résultat net ajusté de Vivendi.

Par ailleurs, les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées des impacts liés à l'application de la norme IAS 19 amendée, d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012 (se reporter à la note 1 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2013).

Ces retraitements sont présentés dans l'annexe 1 du présent rapport financier et la note 12 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2013.

2.1 Compte de résultat consolidé et compte de résultat ajusté

TROISIEME TRIMESTRE

	COMPTÉ DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		COMPTÉ DE RÉSULTAT AJUSTÉ		
	3e trimestres clos le 30		3e trimestres clos le 30		
	septembre		septembre		
	2013	2012 (a)	2013	2012 (a)	
Chiffre d'affaires	5 348	5 339	5 348	5 339	Chiffre d'affaires
Coût des ventes	(3 094)	(2 847)	(3 094)	(2 847)	Coût des ventes
Marge brute	2 254	2 492	2 254	2 492	Marge brute
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(1 483)	(1 537)	(1 483)	(1 537)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(41)	(7)	(41)	(7)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(117)	(107)			
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-			
Autres produits	7	4			
Autres charges	(10)	(27)			
Résultat opérationnel (EBIT)	610	818	730	948	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(1)	(6)	(1)	(6)	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(137)	(130)	(137)	(130)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	(5)	2	(5)	2	Produits perçus des investissements financiers
Autres produits financiers	3	5			
Autres charges financières	(77)	(40)			
Résultat des activités avant impôt	393	649	587	814	Résultat des activités avant impôt ajusté
Impôt sur les résultats	(160)	(306)	(145)	(299)	Impôt sur les résultats
Résultat net des activités poursuivies	233	343			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	363	347			
Résultat net	596	690	442	515	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>
Résultat net, part du groupe	376	493	403	473	Résultat net ajusté
Intérêts minoritaires	220	197	39	42	Intérêts minoritaires
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,28	0,38	0,30	0,36	Résultat net ajusté par action (en euros)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	0,28	0,38	0,30	0,36	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)

Données en millions d'euros, sauf données par action.

- a. Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées des impacts liés à l'application des normes IFRS 5 et IAS 19 amendée (se reporter aux notes préliminaires *supra*).

NEUF PREMIERS MOIS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ				COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ			
	Sur neuf mois au 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre				
	2013	2012 (a)	2013	2012 (a)			
Chiffre d'affaires	16 190	16 347	16 190	16 347	Chiffre d'affaires		
Coût des ventes	(9 283)	(8 825)	(9 283)	(8 825)	Coût des ventes		
Marge brute	6 907	7 522	6 907	7 522	Marge brute		
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(4 671)	(4 610)	(4 671)	(4 610)	Charges administratives et commerciales hors regroupements d'entreprises		
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(115)	(58)	(115)	(58)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels		
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(352)	(311)					
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(5)	(93)					
Autres produits	35	12					
Autres charges	(49)	(82)					
Résultat opérationnel (EBIT)	1 750	2 380	2 121	2 854	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)		
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(9)	(19)	(9)	(19)	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		
Coût du financement	(413)	(406)	(413)	(406)	Coût du financement		
Produits perçus des investissements financiers	21	6	21	6	Produits perçus des investissements financiers		
Autres produits financiers	47	11					
Autres charges financières	(236)	(123)					
Résultat des activités avant impôt	1 160	1 849	1 720	2 435	Résultat des activités avant impôt ajusté		
Impôt sur les résultats	(332)	(657)	(353)	(712)	Impôt sur les résultats		
Résultat net des activités poursuivies	828	1 192					
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	1 299	1 063					
Résultat net	2 127	2 255	1 367	1 723	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires		
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>		
Résultat net, part du groupe	1 411	1 658	1 248	1 600	Résultat net ajusté		
Intérêts minoritaires	716	597	119	123	Intérêts minoritaires		
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	1,06	1,28	0,94	1,24	Résultat net ajusté par action (en euros)		
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	1,06	1,28	0,94	1,24	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)		

Données en millions d'euros, sauf données par action.

- a. Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées des impacts liés à l'application des normes IFRS 5 et IAS 19 amendée (se reporter aux notes préliminaires *supra*).

2.2 Analyse des résultats

Analyse du résultat net ajusté

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013, le **résultat net ajusté** est un bénéfice de 1 248 millions d'euros (0,94 euro par action¹) comparé à un bénéfice de 1 600 millions d'euros en 2012 (1,24 euro par action). Cette diminution de 352 millions d'euros (-22,0 %) s'explique par les principaux éléments suivants :

- -733 millions d'euros proviennent de la diminution du résultat opérationnel ajusté, qui s'élève à 2 121 millions d'euros (contre 2 854 millions d'euros sur la même période en 2012). Cette évolution reflète principalement le recul de SFR (-610 millions d'euros), de Groupe Canal+ (-75 millions d'euros, y compris l'augmentation des coûts de transition liés à D8/D17 et à « n » pour -24 millions d'euros), et de GVT (-43 millions d'euros, essentiellement en raison de la dépréciation du réal brésilien ; stable à change constant), compensé par la performance d'Universal Music Group (+17 millions d'euros, malgré l'augmentation des coûts de restructuration pour -31 millions d'euros et des coûts d'intégration d'EMI Recorded Music pour -9 millions d'euros) ;
- +10 millions d'euros sont liés à l'évolution de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ;
- -7 millions d'euros sont liés à l'augmentation du coût du financement ;
- +15 millions d'euros sont liés à l'augmentation des produits reçus des investissements financiers ;

¹ Pour le calcul du résultat net ajusté par action, se reporter à l'annexe 1 du présent rapport financier.

- +359 millions d'euros sont liés à la diminution de la charge d'impôt sur les résultats, reflétant principalement l'incidence du recul du résultat taxable des entités du groupe (+261 millions d'euros), essentiellement dû à SFR, partiellement compensée par la diminution de l'économie courante attendue du fait du régime de l'intégration fiscale de Vivendi SA (-35 millions d'euros) ;
- +4 millions d'euros sont liés à la diminution de la part des intérêts minoritaires dans le résultat net ajusté.

Analyse des principales lignes du compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 16 190 millions d'euros, contre 16 347 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012 (-1,0 % et +1,0 % à taux de change constant). Pour une analyse du chiffre d'affaires par métier, se reporter à la section 4 du présent rapport financier.

Les charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels sont une charge nette de 115 millions d'euros, contre une charge nette de 58 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, soit une augmentation de 57 millions d'euros. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013, les charges de restructuration s'élèvent à 91 millions d'euros (contre 63 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012) et comprennent les charges de restructuration d'UMG pour 68 millions d'euros (37 millions d'euros en 2012) et de SFR pour 22 millions d'euros (19 millions d'euros en 2012). Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013, les coûts de transition encourus par Groupe Canal+ et UMG s'élèvent respectivement à 28 millions d'euros (dont 19 millions d'euros sur « n ») et 9 millions d'euros sur D8/D17 ; contre 4 millions d'euros sur la même période en 2012) et 20 millions d'euros (contre 11 millions d'euros sur la même période en 2012).

Le résultat opérationnel ajusté s'élève à 2 121 millions d'euros, contre 2 854 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, soit une diminution de 733 millions d'euros (-25,7 % et -23,8 % à taux de change constant). Pour une analyse du résultat opérationnel ajusté par métier, se reporter à la section 4 du présent rapport financier.

Les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises s'élèvent à 352 millions d'euros, contre 311 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, soit une augmentation de 41 millions d'euros (+13,2 %), principalement liée à l'amortissement des droits et catalogues musicaux d'EMI Recorded Music acquis par Universal Music Group le 28 septembre 2012.

Les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises s'élèvent à 5 millions d'euros, contre 93 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012 qui concernaient certains catalogues musicaux d'Universal Music Group classés en actifs détenus en vue de la vente dans le cadre du projet d'acquisition d'EMI Recorded Music.

Les autres charges et produits sont une charge nette de 14 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013, contre une charge nette de 70 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012. Ils comprennent notamment les frais liés aux acquisitions (8 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013, contre 45 millions d'euros sur la même période en 2012).

Le résultat opérationnel s'élève à 1 750 millions d'euros, contre 2 380 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, soit une diminution de 630 millions d'euros (-26,5 %).

La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence est une charge de 9 millions d'euros, contre une charge de 19 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012.

Le coût du financement s'élève à 413 millions d'euros, contre 406 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013, les intérêts sur emprunts sont restés stables à 429 millions d'euros (contre 428 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012). Cette évolution s'explique par l'augmentation de l'encours moyen des emprunts à 17,2 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013 (contre 16,2 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012), reflétant notamment l'incidence du financement de l'acquisition d'EMI Recorded Music le 28 septembre 2012 (1,4 milliard d'euros), net du produit de la cession de Parlophone Label Group le 1^{er} juillet 2013 (0,6 milliard d'euros), compensée par la baisse du taux d'intérêt moyen de ces emprunts à 3,32 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013 (contre 3,52 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012). De leur côté, les produits du placement des excédents de trésorerie s'élèvent à 16 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013, contre 22 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, soit une diminution de 6 millions d'euros.

Les produits perçus des investissements financiers s'élèvent à 21 millions d'euros, contre 6 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012. Ils comprennent les intérêts et dividendes perçus des participations non consolidées.

Les autres charges et produits financiers sont une charge nette de 189 millions d'euros, contre une charge nette de 112 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012. Ils comprennent principalement une perte de change de 119 millions d'euros (contre 51 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012) sur l'emprunt en euros de GVT auprès de Vivendi, du fait de la dépréciation du real brésilien.

Dans le résultat net ajusté, l'impôt est une charge nette de 353 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013, contre une charge nette de 712 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, en diminution de 359 millions d'euros. Cette évolution reflète principalement l'incidence du recul du résultat taxable des entités du groupe (+261 millions d'euros), essentiellement dû à SFR, ainsi que l'effet favorable de certains éléments non récurrents (+92 millions d'euros), qui reflètent l'évolution sur la période de l'appréciation des

risques liés à l'impôt d'exercices antérieurs, partiellement compensée par la diminution de l'économie courante attendue du fait du régime de l'intégration fiscale de Vivendi SA (-35 millions d'euros). Le taux effectif de l'impôt dans le résultat net ajusté s'établit à 20,4 %. Hors l'effet favorable de certains éléments non récurrents, le taux effectif de l'impôt dans le résultat net ajusté s'établit à 25,8 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013 (contre 29,0 % sur la même période en 2012).

Par ailleurs, **dans le résultat net, l'impôt** est une charge nette de 332 millions d'euros, contre une charge nette de 657 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, en diminution de 325 millions d'euros. Outre les éléments explicatifs de la diminution de la charge d'impôt dans le résultat net ajusté, cette évolution intègre la contribution additionnelle de 3 % sur le dividende de Vivendi SA au titre de l'exercice 2012 (40 millions d'euros) ainsi que la variation de l'économie d'impôt différé liée au régime de l'intégration fiscale de Vivendi SA, qui est une charge de 61 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013 (contre une charge de 48 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012).

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession (avant intérêts minoritaires) s'élève à 1 299 millions d'euros, contre 1 063 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012. Il comprend le résultat net d'Activision Blizzard (692 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2013, contre 608 millions d'euros sur la même période en 2012) et le résultat net du groupe Maroc Telecom (607 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2013, contre 455 millions d'euros sur la même période en 2012). L'augmentation de 236 millions d'euros du résultat net des activités cédées ou en cours de cession est notamment liée à l'arrêt de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de ces deux métiers conformément aux normes comptables (+147 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013). Se reporter à la note 6 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2013.

La part du résultat net revenant aux intérêts minoritaires s'élève à 716 millions d'euros, contre 597 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012. Cette augmentation de 119 millions d'euros s'explique principalement par l'incidence d'Activision Blizzard (34 millions d'euros) et du groupe Maroc Telecom (92 millions d'euros).

La part du résultat net ajusté revenant aux intérêts minoritaires s'élève à 119 millions d'euros, contre 123 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012 et comprend essentiellement les intérêts minoritaires de Groupe Canal+.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013, le **résultat net, part du groupe** est un bénéfice de 1 411 millions d'euros (1,06 euro par action), contre un bénéfice de 1 658 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012 (1,28 euro par action), soit une diminution de 247 millions d'euros (-14,9 %).

La réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté est présentée en annexe 1 du présent rapport financier. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013, cette réconciliation comprend essentiellement le résultat net des activités cédées ou en cours de cession (696 millions d'euros, après intérêts minoritaires), partiellement compensé par les autres charges et produits financiers (-189 millions d'euros) ainsi que les amortissements et les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-241 millions d'euros, après impôts). Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, cette réconciliation comprenait essentiellement le résultat net des activités cédées ou en cours de cession (586 millions d'euros, après intérêts minoritaires), partiellement compensé par les autres charges et produits financiers (-112 millions d'euros) ainsi que les amortissements et les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-301 millions d'euros, après impôts).

2.3 Perspectives 2013

Notes préliminaires :

Les prévisions au titre de l'exercice 2013 en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel ajusté (EBITA), d'EBITDA et de taux marge d'EBITDA (rapport EBITDA sur chiffre d'affaires), ainsi qu'en termes d'investissement industriels, présentées ci-dessous sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Direction de Vivendi. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et / ou réglementaire. En outre, la matérialisation de certains risques décrits dans le chapitre 1 du document de référence 2012 (pages 51 et suivantes) pourrait avoir un impact sur les activités du groupe et sa capacité à réaliser ses prévisions au titre de l'exercice 2013. Enfin, il est rappelé que Vivendi considère que l'EBITA, l'EBITDA et les investissements industriels, mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe.

Sur le quatrième trimestre 2013, les priorités de Vivendi restent la génération de trésorerie, l'obtention des premiers effets des synergies liées aux acquisitions de 2012, l'accélération de l'adaptation de SFR à un environnement difficile et la poursuite de l'étude de la séparation du groupe. Vivendi confirme les perspectives annuelles annoncées le 29 août 2013 pour l'ensemble des métiers du groupe :

Groupe Canal+

Groupe Canal+ maintient sa prévision d'EBITA 2013 aux environs de 650 millions d'euros, hors coûts de transition, ajustée le 29 août 2013 (contre une prévision d'un EBITA de l'ordre de 670 millions d'euros, hors coûts de restructuration de la télévision payante en Pologne, annoncée le 26 février 2013).

Universal Music Group

Pour 2013, UMG maintient sa prévision d'une progression de son EBITA, avec une contribution positive d'EMI Recorded Music, y compris charges de restructuration. Les synergies liées à l'acquisition d'EMI Recorded Music, qui devraient s'élever à plus de 100 millions de livres, restent en bonne voie d'être réalisées d'ici à fin 2014.

GVT

Pour 2013, GVT maintient sa prévision ajustée le 29 août 2013 et prévoit une croissance de son chiffre d'affaires de l'ordre de 15 % à taux de change constant et une marge d'EBITDA supérieure à 40 % (contre une prévision de croissance de son chiffre d'affaires légèrement supérieure à 20 % à taux de change constant et une marge d'EBITDA légèrement supérieure à 40 %, annoncée le 26 février 2013). En outre, GVT prévoit un agrégat EBITDA-Capex proche de l'équilibre.

SFR

SFR maintient sa prévision ajustée le 29 août 2013 à la suite de la décision défavorable de la Cour de Justice de l'Union européenne concernant la « taxe Copé ». L'EBITDA pour 2013 devrait s'établir aux environs de 2,8 milliards d'euros (contre une prévision d'EBITDA proche de 2,9 milliards d'euros, annoncée le 26 février 2013), ses Capex devraient s'élever aux environs de 1,6 milliard d'euros. L'évolution de l'EBITDA au troisième trimestre 2013 reflète les bénéfices croissants du plan d'adaptation des coûts, en avance sur l'objectif d'économie pour l'année. Depuis fin 2011, les coûts opérationnels, fixes et variables, sont en baisse d'environ 900 millions d'euros hors éléments non récurrents (+51 millions d'euros au troisième trimestre 2012).

3 Analyse des flux de trésorerie opérationnels

Notes préliminaires :

- *Vivendi considère que les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net) et les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent dans le tableau des flux de trésorerie de Vivendi, présenté dans les états financiers consolidés du groupe.*
- *A compter du deuxième trimestre 2013 et en application de la norme IFRS 5, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés de Vivendi comme des activités cédées ou en cours de cession. En pratique, les flux de trésorerie de ces deux métiers ont été traités de la manière suivante :*
 - *leur contribution à chaque ligne du tableau des flux de trésorerie consolidés de Vivendi est regroupée sur la ligne « Flux de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession » ;*
 - *conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène ;*
 - *leurs flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net) et flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) sont exclus du CFFO, CFFO avant capex, net et du CFAIT de Vivendi.*

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013, les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) générés par les métiers s'élèvent à 755 millions d'euros (contre 284 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012), en amélioration de 471 millions d'euros. Pour mémoire, en 2012, les investissements industriels incluaient l'acquisition par SFR de fréquences mobiles 4G pour 1 065 millions d'euros. Hors cet impact, les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) sont en baisse de 594 millions d'euros. A noter que, sur le troisième trimestre 2013, pour la première fois depuis son acquisition par Vivendi en 2009, GVT a enregistré des flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) positifs.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013, les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net) générés par les métiers s'élèvent à 2 795 millions d'euros (contre 3 555 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012), en baisse de 760 millions d'euros. Cette évolution reflète le recul de l'EBITDA, net de la variation du besoin en fonds de roulement (-685 millions d'euros), essentiellement lié au recul de SFR. Elle reflète en outre l'augmentation des dépenses de restructuration payées par UMG et SFR (+107 millions d'euros) ainsi que des investissements de contenus (+68 millions d'euros).

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013, les investissements industriels, nets s'élèvent à 2 040 millions d'euros, contre 3 271 millions d'euros sur la même période en 2012, en baisse de 1 231 millions d'euros, du fait notamment de l'acquisition par SFR en janvier 2012 de fréquences mobiles 4G pour 1 065 millions d'euros. Hors cet impact, les investissements industriels sont en diminution de 166 millions d'euros.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013, les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) sont un encaissement net de 186 millions d'euros, contre un décaissement net de 448 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, en amélioration de 634 millions d'euros. Outre l'amélioration du CFFO (+471 millions d'euros), cette évolution est liée à la diminution de 129 millions d'euros des impôts nets payés, qui reflète principalement la baisse du montant des impôts sur les sociétés payés par les entités du groupe (464 millions d'euros), partiellement compensée par la diminution des montants de remboursement obtenus par le groupe d'intégration fiscale de Vivendi SA (201 millions d'euros reçus en 2013 contre 530 millions d'euros reçus en 2012). Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013, le montant des impôts payés intègre la nouvelle contribution additionnelle de 3 % sur le dividende versé par Vivendi SA (40 millions d'euros).

Par ailleurs, l'amélioration du CFAIT reflète l'effet favorable lié à la diminution de 27 millions d'euros des pertes de change qui comprenaient sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012 la perte de change de 78 millions d'euros liée au remboursement en avril 2012 d'un emprunt obligataire de 700 millions de dollars, légèrement compensé par l'augmentation de 7 millions d'euros du coût du financement.

Sur neuf mois au 30 septembre

(en millions d'euros)	2013	2012 (a)	variation en €	% de variation
Chiffre d'affaires	16 190	16 347	-157	-1,0%
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations	(12 339)	(11 939)	-400	-3,4%
EBITDA	3 851	4 408	-557	-12,6%
Dépenses de restructuration payées	(176)	(69)	-107	x 2,6
Investissements de contenus, nets	(189)	(214)	+25	+11,7%
<i>Dont investissements de contenus payés</i>	<i>(1 750)</i>	<i>(1 682)</i>	<i>-68</i>	<i>-4,0%</i>
<i>recouvrements d'avances / consommation de droits inclus dans l'EBITDA</i>	<i>1 561</i>	<i>1 468</i>	<i>+93</i>	<i>+6,3%</i>
Neutralisation de la variation des provisions incluses dans l'EBITDA	(81)	(68)	-13	-19,1%
Autres éléments opérationnels	(55)	(13)	-42	x 4,2
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(565)	(492)	-73	-14,8%
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	2 785	3 552	-767	-21,6%
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	2	2	-	-
Dividendes reçus de participations non consolidées	8	1	+7	x 8,0
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)	2 795	3 555	-760	-21,4%
Investissements industriels, nets (capex, net)	(2 040)	(3 271)	+1 231	+37,6%
<i>Dont GVT</i>	<i>(614)</i>	<i>(720)</i>	<i>+106</i>	<i>+14,7%</i>
<i>SFR (g)</i>	<i>(1 242)</i>	<i>(2 349)</i>	<i>+1 107</i>	<i>+47,1%</i>
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)	755	284	+471	x 2,7
Intérêts nets payés	(413)	(406)	-7	-1,7%
Autres flux liés aux activités financières	(43)	(84)	+41	+48,8%
<i>Dont gains/(pertes) de change</i>	<i>(23)</i>	<i>(50)</i>	<i>+27</i>	<i>+54,0%</i>
Décaissements liés aux activités financières	(456)	(490)	+34	+6,9%
Versement reçu du Trésor public dans le cadre des régimes de l'intégration fiscale de Vivendi SA et du bénéfice mondial consolidé	201	536	-335	-62,5%
Autres impôts payés	(314)	(778)	+464	+59,6%
Impôts nets (payés)/encaissés	(113)	(242)	+129	+53,3%
Flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)	186	(448)	+634	na*

na* : non applicable.

- Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées des impacts liés à l'application des normes IFRS 5 (se reporter aux notes préliminaires *supra*) et IAS 19 amendée.
- L'EBITDA, mesure à caractère non strictement comptable, est défini dans la section 4 du présent rapport financier.
- Présentés dans les flux de trésorerie des activités opérationnelles poursuivies du tableau de l'évolution de l'endettement financier net de Vivendi (se reporter à la section 5.2).
- Présentés dans les flux de trésorerie d'investissement des activités poursuivies du tableau de l'évolution de l'endettement financier net de Vivendi (se reporter à la section 5.2).
- Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles telles que présentées dans les activités d'investissement des activités poursuivies du tableau de l'évolution de l'endettement financier net de Vivendi (se reporter à la section 5.2).
- Présentés dans les flux de trésorerie de financement des activités poursuivies du tableau de l'évolution de l'endettement financier net de Vivendi (se reporter à la section 5.2).
- En 2012, les investissements industriels de SFR comprenaient notamment l'achat de fréquences 4G pour 1 065 millions d'euros en janvier 2012.

4 Analyse des performances des métiers

Notes préliminaires :

- La Direction évalue la performance des métiers et leur alloue des ressources nécessaires à leur développement en fonction de certains indicateurs de performances opérationnelles, dont notamment le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et l'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization), mesures à caractère non strictement comptable.
 - la différence entre le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et le résultat opérationnel (EBIT) est constituée par l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, les dépréciations des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises ainsi que les « autres produits » et « autres charges » du résultat opérationnel, tels que définis dans la note 1.2.3 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
 - selon la définition de Vivendi, l'EBITDA correspond au résultat opérationnel ajusté (EBITA) tel que présenté dans le compte de résultat ajusté, avant les amortissements et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, les coûts de restructuration, le résultat de cession d'actifs corporels et incorporels et les autres éléments opérationnels non récurrents (tels qu'ils sont présentés dans le compte de résultat consolidé par secteur opérationnel - se reporter à la note 3 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2013).
- En outre, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer l'EBITA et l'EBITDA de manière différente de Vivendi. Il se peut donc que ces indicateurs ne puissent pas être directement comparés à ceux d'autres sociétés.
- A compter du deuxième trimestre 2013 et en application de la norme IFRS 5, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le compte de résultat consolidé de Vivendi comme des activités cédées ou en cours de cession. En pratique, les produits et charges de ces deux métiers ont été traités de la manière suivante :
 - leur contribution à chaque ligne du compte de résultat consolidé de Vivendi (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession » ;
 - conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène ;
 - leur quote-part de résultat net est exclue du résultat net ajusté de Vivendi.
 - Les données présentées ci-dessous tiennent également compte de la consolidation des entités suivantes à compter des dates indiquées :
 - chez Groupe Canal+ : D8 et D17 (27 septembre 2012) et « n » (30 novembre 2012) ;
 - chez Universal Music Group : EMI Recorded Music (28 septembre 2012).
 - Par ailleurs, Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2013. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012, en particulier le résultat opérationnel ajusté, ont été retraités conformément à la nouvelle norme.

Se reporter à l'annexe 1 du présent rapport financier pour une présentation des retraitements effectués sur les données précédemment publiés.

4.1 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier

TROISIEME TRIMESTRE

(en millions d'euros)	3e trimestres clos le 30 septembre			% de variation à taux de change constant
	2013	2012	% de variation	
Chiffre d'affaires				
Groupe Canal+	1 257	1 177	+6,8%	+7,4%
Universal Music Group	1 162	981	+18,5%	+27,7%
GVT	413	429	-3,7%	+13,9%
SFR	2 508	2 747	-8,7%	-8,7%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	8	5	na*	na*
Total Vivendi	5 348	5 339	+0,2%	+3,4%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Groupe Canal+	217	239	-9,2%	-9,3%
Universal Music Group	112	82	+36,6%	+46,8%
GVT	102	118	-13,6%	+1,9%
SFR	334	537	-37,8%	-37,8%
Holding & Corporate	(14)	(25)	+44,0%	+43,6%
Activités non stratégiques et autres	(21)	(3)	na*	na*
Total Vivendi	730	948	-23,0%	-20,1%

NEUF PREMIERS MOIS

(en millions d'euros)	Sur neuf mois au 30 septembre			% de variation à taux de change constant
	2013	2012	% de variation	
Chiffre d'affaires				
Groupe Canal+	3 857	3 647	+5,8%	+5,9%
Universal Music Group	3 398	2 903	+17,1%	+21,9%
GVT	1 297	1 282	+1,2%	+14,4%
SFR	7 616	8 508	-10,5%	-10,5%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	22	7	na*	na*
Total Vivendi	16 190	16 347	-1,0%	+1,0%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Groupe Canal+	647	722	-10,4%	-10,5%
Universal Music Group	255	238	+7,1%	+12,5%
GVT	298	341	-12,6%	-1,1%
SFR	1 040	1 650	-37,0%	-37,0%
Holding & Corporate	(61)	(89)	+31,5%	+31,3%
Activités non stratégiques et autres	(58)	(8)	na*	na*
Total Vivendi	2 121	2 854	-25,7%	-23,8%

na* : non applicable.

4.2 Commentaires sur les performances opérationnelles des métiers

Groupe Canal+

Le chiffre d'affaires de Groupe Canal+ s'élève à 3 857 millions d'euros, en hausse de 5,8 % par rapport aux neuf premiers mois de 2012. Cette croissance est essentiellement portée par l'intégration des nouvelles activités dans la télévision gratuite (D8 et D17) en France et de la plateforme « n » en Pologne.

Fin septembre 2013, Groupe Canal+ comptait près de 14 millions d'abonnements au global, contre 13 millions un an plus tôt. Cette forte progression est liée à l'intégration du portefeuille des abonnés de « n », ainsi qu'aux bonnes performances enregistrées en Afrique et au Vietnam.

Le succès de la chaîne généraliste gratuite D8 se confirme. Sa part d'audience a atteint 3,2 % au mois de septembre (+1,1 point en un an), ce qui l'a placée pour la première fois en tête des chaînes de la TNT.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) s'établit à 675 millions d'euros hors coûts de transition de 28 millions d'euros liés à l'intégration des nouvelles activités. La variation par rapport aux neuf premiers mois de 2012 s'explique principalement par une hausse des coûts de programmes, liée à des investissements soutenus dans les contenus et à une journée supplémentaire de Ligue 1, ainsi que par la dégradation de l'environnement économique qui a pesé sur le marché publicitaire.

Universal Music Group

Le chiffre d'affaires d'Universal Music Group (UMG) s'élève à 3 398 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2013, en hausse de 21,9 % à taux de change constant (+17,1 % à taux de change réel) par rapport aux neuf premiers mois de 2012. A taux de change et périmètre constants (en excluant le chiffre d'affaires d'EMI Recorded Music acquis fin septembre 2012), le chiffre d'affaires des neuf premiers mois progresse de 0,9 % en un an et celui du seul troisième trimestre de 6,7 % par rapport au troisième trimestre 2012. Les ventes numériques représentent 53,9 % des ventes de musique enregistrée sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013, contre 47,6 % un an plus tôt.

Parmi les meilleures ventes de musique enregistrée des neuf premiers mois de 2013 figurent des artistes et groupes comme Imagine Dragons, Rihanna, Robin Thicke, Drake, Taylor Swift et, en France, Stromae et Vanessa Paradis.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'UMG s'élève à 255 millions d'euros, en hausse de 12,5 % à taux de change constant (+7,1 % à taux de change réel) par rapport aux neuf premiers mois de 2012. Il augmente de 19,9 % hors coûts de restructuration et d'intégration. Au seul troisième trimestre et à taux de change constant, l'EBITA progresse de 46,8 % grâce à la hausse des ventes et à une gestion rigoureuse des coûts.

Les synergies liées à l'acquisition d'EMI Recorded Music portent leurs fruits et devraient atteindre l'objectif fixé de plus de 100 millions de livres sterling d'ici à la fin de 2014.

GVT

Le chiffre d'affaires de GVT progresse de 14,4 % à taux de change constant (+1,2 % à taux de change réel) par rapport aux neuf premiers mois de 2012 pour s'établir à 1 297 millions d'euros. Cette performance est réalisée alors que l'économie brésilienne connaît un ralentissement et que des mouvements sociaux ont eu lieu en juin dans la plupart des grandes villes du pays.

A fin septembre 2013, GVT opère dans 149 villes, contre 137 un an plus tôt, et a lancé une offre à São Paulo.

La vitesse moyenne de l'Internet haut débit des abonnés de GVT est désormais de 13,2 Mbits/s, restant le niveau le plus rapide du pays selon Akamai Institute. Ainsi, les abonnés de GVT bénéficient d'une vitesse équivalente à celle des pays dont les débits sont les plus rapides du monde.

Le service de télévision payante de GVT continue de connaître du succès, enregistrant un chiffre d'affaires de 125 millions d'euros au cours des neuf premiers mois de 2013. Le nombre d'abonnés atteint environ 567 000 au 30 septembre 2013 (+81,7 % par rapport à fin septembre 2012), soit 22,6 % des clients à l'Internet haut débit de GVT.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) de GVT s'élève à 531 millions d'euros, en hausse de 14,0 % à taux de change constant (+0,6 % à taux de change réel) par rapport aux neuf premiers mois de 2012. La marge d'EBITDA reste élevée à 40,9 %.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) de GVT s'établit à 298 millions d'euros, en baisse de 1,1 % à taux de change constant (-12,6 % à taux de change réel) par rapport aux neuf premiers mois de 2012. Cette évolution s'explique par l'augmentation des charges d'amortissement liée au déploiement de la télévision payante.

Vivendi et EchoStar ont annoncé le 1^{er} octobre avoir entamé des négociations pour créer une co-entreprise de télévision payante au Brésil. Cette future entité devrait pleinement bénéficier de l'importante croissance de la télévision payante au Brésil qui devrait profiter de la forte demande attendue de deux événements majeurs qui se tiendront dans le pays : la Coupe du monde de football en 2014 et les Jeux Olympiques en 2016.

SFR

Le chiffre d'affaires de SFR s'établit à 7 616 millions d'euros, en diminution de 10,5 % par rapport aux neuf premiers mois de 2012, en raison de l'impact des baisses de prix liées au contexte concurrentiel et des diminutions de tarifs imposées par les régulateurs². Hors impact des baisses de tarifs décidées par les régulateurs, le chiffre d'affaires recule de 7,5 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité mobile³ s'inscrit à 4 758 millions d'euros, en repli de 16,5 %. En excluant les baisses de tarifs imposées par les régulateurs, il recule de 12,2 %.

La croissance nette du parc d'abonnés mobiles s'élève à 1 169 000 abonnés au cours des neuf premiers mois de 2013. Fin septembre, le parc d'abonnés mobiles totalise 17,732 millions de clients, en croissance de 7,8 % par rapport à fin septembre 2012. Dans le segment Abonnés Voix Grand Public, SFR enregistre au troisième trimestre sa meilleure performance de ventes nettes depuis le quatrième trimestre 2011. Le mix abonnés (pourcentage du nombre d'abonnés dans le parc total de clients) s'établit à 83,5 %, en hausse de 4,7 points par rapport à fin septembre 2012. Le parc total de clients mobiles de SFR s'élève à 21,237 millions. La croissance des usages Internet en mobilité se poursuit avec 56 % des clients de SFR équipés de smartphones (47 % à fin septembre 2012).

Le chiffre d'affaires de l'activité Internet haut débit et fixe³ s'établit à 2 953 millions d'euros, en recul de 0,2 %. En excluant les baisses de tarifs imposées par les régulateurs, il progresse de 0,9 %.

Le parc des clients résidentiels abonnés à l'Internet haut débit s'élève à 5,209 millions à fin septembre 2013, en progression de 134 000 clients par rapport au 31 décembre 2012, avec une accélération des recrutements sur la fibre optique. L'offre « Multi-Packs de SFR » compte 2,248 millions de clients à fin septembre 2013, soit un niveau en progression à 43 % du parc haut débit.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) de SFR s'établit à 2 201 millions d'euros, en recul de 19,5 % par rapport aux neuf premiers mois de 2012. Hors produits non récurrents⁴, l'EBITDA recule de 18,0 %. Le rythme de cette baisse ralentit : l'EBITDA du troisième trimestre 2013 s'établit à 731 millions d'euros, en repli de 12,6 % hors éléments non récurrents par rapport au troisième trimestre 2012.

Dans le Mobile, SFR accélère le déploiement de son réseau très haut débit. La 4G était présente dans 415 villes au 1^{er} novembre. D'ici à la fin de l'année 2013, SFR devrait couvrir, en 4G, au moins 40 % de la population (soit une présence dans 1 200 villes) et, en Dual Carrier⁵, 70 % de la population.

Le 24 septembre, SFR a lancé de nouvelles Formules Carrées pour la 4G donnant accès à des contenus à forte valeur (iCoyote, Napster, Canalplay, Gameloft et SFR Presse).

Dans l'activité Fixe, SFR a lancé avec succès en juin son offre pilote Fibre 1 Gbits/s et généralise désormais ce débit auprès de ses clients Fibre éligibles sans augmentation de prix.

SFR poursuit son plan d'adaptation. Depuis fin 2011, les coûts opérationnels, tant fixes que variables, sont en baisse d'environ 900 millions d'euros hors éléments non récurrents⁴.

Holding & Corporate

Le résultat opérationnel ajusté de Holding & Corporate s'établit à -61 millions d'euros, contre -89 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, en amélioration de 28 millions d'euros essentiellement du fait de la baisse des charges liées aux litiges sur 2013.

² Baisses tarifaires décidées par les régulateurs :

i) baisse de 33 % des prix régulés de terminaison d'appels mobile intervenue le 1^{er} juillet 2012, puis de 20 % le 1^{er} janvier 2013,

ii) baisse de 33 % des prix des terminaisons d'appels SMS intervenue le 1^{er} juillet 2012,

iii) baisse de tarifs en itinérance mobile le 1^{er} juillet 2012 et le 1^{er} juillet 2013,

iv) baisse de 50 % du prix de la terminaison d'appel fixe le 1^{er} juillet 2012 et de 47 % le 1^{er} janvier 2013.

³ Les chiffres d'affaires de l'activité mobile et de l'activité Internet haut-débit et Fixe sont présentés avant élimination des opérations intersegment au sein de SFR.

⁴ +51 millions d'euros au troisième trimestre 2012.

⁵ Jusqu'à 42 Mbits/s grâce à un doublement systématique des débits.

5 Trésorerie et capitaux

Note préliminaire : Vivendi considère que l'« endettement financier net », agrégat à caractère non strictement comptable, est un indicateur pertinent de la mesure de l'endettement financier du groupe. L'endettement financier net doit être considéré comme une information complémentaire, qui ne peut pas se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent au bilan consolidé, ni à toute autre mesure de l'endettement à caractère strictement comptable. La Direction de Vivendi utilise l'endettement financier net dans un but informatif et de planification, ainsi que pour se conformer à certains de ses engagements, en particulier les covenants financiers.

5.1 Synthèse de l'exposition de Vivendi aux risques de crédit et de liquidité

Dans le cadre de la revue stratégique conduite par le Conseil de surveillance et le Directoire, Vivendi a annoncé, en juillet 2013, les projets de cession de ses participations dans Activision Blizzard et Maroc Telecom, ainsi qu'en septembre 2013, l'étude du projet de mise en bourse de SFR. Dans l'entretemps, Vivendi a poursuivi sa politique de financement des tombées de lignes bancaires ou obligataires. A cet effet, Vivendi a refinancé par anticipation une ligne de crédit bancaire d'un montant de 1,5 milliard d'euros qui arrivait à échéance en mai 2014 par une nouvelle ligne bancaire de même montant, à échéance mars 2018, et a émis un nouvel emprunt obligataire de 750 millions d'euros, assorti d'un coupon de 2,375 % qui refinance par anticipation l'emprunt obligataire de janvier 2009 d'un montant résiduel de 894 millions d'euros, assorti d'un coupon de 7,75 %, à échéance janvier 2014.

Le 11 octobre 2013, Vivendi a finalisé la cession de 88 % de sa participation dans Activision Blizzard pour 8,2 milliards de dollars (environ 6 milliards d'euros) en numéraire. Vivendi a utilisé sa trésorerie disponible pour rembourser par anticipation la majeure partie de ses emprunts obligataires en dollars, ainsi qu'une partie de ses emprunts obligataires en euros les plus courts, pour un montant global d'environ 3,1 milliards d'euros (dont 2,1 milliards de dollars et 1,5 milliard d'euros), en procédant soit à une offre de rachat (« *tender offer* »), soit au remboursement intégral par anticipation (« *make-whole* »). En outre, Vivendi a utilisé le solde disponible pour rembourser des lignes de crédit bancaire tirées. Ces opérations s'analysent comme suit :

- Remboursement au moyen d'une offre de rachat de 72 % de trois emprunts obligataires en dollars :
 - 459 millions de dollars remboursés sur l'emprunt de 700 millions de dollars à échéance janvier 2018 ;
 - 541 millions de dollars remboursés sur l'emprunt de 800 millions de dollars à échéance avril 2022 ;
 - 555 millions de dollars remboursés sur l'emprunt de 650 millions de dollars à échéance janvier 2018 ;
- Remboursement intégral par anticipation d'un emprunt obligataire en dollars et de deux emprunts obligataires en euros :
 - 550 millions de dollars à échéance avril 2015 ;
 - 500 millions d'euros à échéance novembre 2015 ;
 - 1 000 millions d'euros à échéance juillet 2015 ;
- Remboursement de lignes de crédit bancaire tirées pour 1 750 millions d'euros.

Vivendi a en outre remboursé à son échéance contractuelle un emprunt obligataire de 700 millions d'euros, refinancé en décembre 2012 par un emprunt obligataire de même montant à échéance janvier 2020, et annulé la ligne de crédit bancaire de SFR de 1,2 milliard d'euros, non tirée au 30 septembre 2013.

Par ailleurs, le 5 novembre 2013, Vivendi a acquis auprès de Groupe Lagardère sa participation de 20 % au capital de Canal+ France, pour un montant, en numéraire, de 1 020 millions d'euros.

Ainsi, après la prise en compte du produit de cession de 88 % d'Activision Blizzard (6 milliards d'euros) et de l'acquisition de 20 % de Canal+ France (1 milliard d'euros), l'endettement financier net « retraité » de Vivendi s'élèverait à environ 11,4 milliards d'euros (contre 16,4 milliards d'euros au 30 septembre 2013 et 13,4 milliards d'euros au 31 décembre 2012). En outre, selon l'hypothèse que la cession de 53 % du groupe Maroc Telecom serait finalisée début 2014 aux conditions annoncées, l'endettement financier net « retraité » de Vivendi s'élèverait à environ 7,2 milliards d'euros.

Au 14 novembre 2013, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes des neuf premiers mois de l'exercice 2013, les emprunts obligataires de Vivendi s'élèvent à environ 7,8 milliards d'euros (contre 11,6 milliards d'euros au 30 septembre 2013). Par ailleurs, Vivendi SA dispose de 7 140 millions d'euros de lignes de crédit confirmées, tirées à hauteur de 775 millions d'euros. Compte tenu des billets de trésorerie émis à cette date et adossés aux lignes de crédit bancaire pour 2 817 millions d'euros, ces lignes étaient disponibles à hauteur de 3 548 millions d'euros.

Enfin, concernant la décision du Conseil de surveillance de mettre à l'étude une séparation du groupe entre un groupe de médias d'une part et SFR d'autre part, sous réserve des procédures d'information et consultation des instances représentatives du personnel et des autorités de régulation concernées, son approbation pourrait être soumise à l'Assemblée générale au premier semestre 2014. Les conséquences éventuelles de cette séparation sur la structure de financement du groupe deviendront effectives lorsque la décision définitive sera prise.

(en millions d'euros)

Endettement financier net au 31 décembre 2012

Flux nets liés aux activités poursuivies provenant des :

Activités opérationnelles	(2 672)	-	(2 672)
Activités d'investissement	1 459	(16)	1 443
Activités de financement	1 226	440	1 666
Effet de change des activités poursuivies	32	(82)	(50)

Flux nets liés aux activités poursuivies

Flux nets liés aux activités cédées ou en cours de cession sur la période	(675)	354	(321)
Reclassement de l'endettement financier net des activités cédées ou en cours de cession au 30 septembre 2013	3 653	(776)	2 877

Variation liée aux activités cédées ou en cours de cession

Endettement financier net au 30 septembre 2013	(871)	17 233	16 362
---	--------------	---------------	---------------

Opérations réalisées :

Produit net encaissé de la cession de 88% de la participation dans Activision Blizzard (8,2 milliards de dollars) (11 octobre 2013)			(6 005)
Acquisition de 20 % de Canal+ France (5 novembre 2013)			1 020

Produit attendu de la cession de 53% du groupe Maroc Telecom (b)

Endettement financier net au 30 septembre 2013 retraité des opérations réalisées et en cours			(4 985)
			(4 187)
			7 190

- Les « autres éléments financiers » comprennent les engagements d'achat d'intérêts minoritaires, les instruments financiers dérivés (actifs et passifs), les dépôts en numéraire adossés à des emprunts ainsi que les actifs financiers de gestion de trésorerie.
- Selon l'hypothèse que la cession de 53 % du groupe Maroc Telecom serait finalisée début 2014 et selon les modalités connues à ce jour.

5.2 Evolution et analyse de l'endettement financier net au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2013

Endettement financier net au 30 septembre 2013

A compter du 30 juin 2013 et en application de la norme IFRS 5, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le bilan consolidé de Vivendi comme des activités en cours de cession. En pratique, les actifs et les passifs d'Activision Blizzard et de groupe Maroc Telecom ont été regroupés sur des lignes spécifiques du bilan : « Actifs des métiers cédés ou en cours de cession » et « Passifs associés aux actifs des métiers cédés ou en cours de cession » respectivement. Au 30 septembre 2013, ce reclassement comptable se traduit par une majoration de l'endettement financier net de Vivendi de 2 877 millions d'euros, qui comprend la position nette de trésorerie⁶ d'Activision Blizzard (3 349 millions d'euros) et l'endettement financier net du groupe Maroc Telecom (472 millions d'euros) à cette date.

Par ailleurs, les encaissements attendus des produits des cessions de 88 % de la participation dans Activision Blizzard et de 53 % dans le groupe Maroc Telecom sont sans incidence sur l'endettement financier net de Vivendi au 30 septembre 2013.

Au 30 septembre 2013 :

- L'endettement financier net de Vivendi, en normes IFRS, s'élève à 16 362 millions d'euros, notamment du fait de la majoration de l'endettement financier net de 2 877 millions d'euros liée au reclassement comptable d'Activision Blizzard et de groupe Maroc Telecom. Hors cet impact, l'endettement financier net de Vivendi s'élèverait à 13 485 millions d'euros.
- Le montant des emprunts obligataires du groupe s'élève à 11 604 millions d'euros (contre 10 888 millions d'euros au 31 décembre 2012). La dette obligataire représente 66,9 % des emprunts au bilan du groupe (contre 61,5 % au 31 décembre 2012). En tenant compte des remboursements d'emprunts obligataires réalisés en octobre et novembre 2013 par anticipation ou à échéance pour environ 3 770 millions d'euros, la dette obligataire ne s'élèverait plus qu'à environ 7,8 milliards d'euros.
- Le montant total des lignes de crédit confirmées du groupe s'élève à 8 863 millions d'euros (contre 9 039 millions d'euros au 31 décembre 2012). Le montant total des lignes de crédit du groupe ni tirées ni adossées à des billets de trésorerie s'élève à 3 829 millions d'euros (contre 3 361 millions d'euros au 31 décembre 2012).
- Le montant total des lignes de crédit confirmées de Vivendi SA et SFR s'élève à 8 340 millions d'euros au 30 septembre 2013 (inchangé depuis le 31 décembre 2012) et comprend 2 600 millions d'euros de lignes disponibles en valeur jour (« *swinglines* »). La maturité de

⁶ La « position nette de trésorerie » d'Activision Blizzard comprend sa trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que ses actifs financiers de gestion de trésorerie, nets.

l'ensemble de ces lignes est supérieure à 1 an. Ces lignes sont tirées à hauteur de 1 770 millions d'euros au 30 septembre 2013. Compte tenu des billets de trésorerie émis à cette date et adossés aux lignes de crédit bancaire à hauteur de 2 815 millions d'euros, ces lignes étaient disponibles à hauteur de 3 755 millions d'euros.

- La durée moyenne économique de la dette du groupe s'élève à 4,1 années au 30 septembre 2013 (contre 4,4 années au 31 décembre 2012). En tenant compte des remboursements réalisés en octobre et novembre 2013, elle s'élève à 4,2 années.

Une lettre de crédit d'un montant de 975 millions d'euros a été émise le 4 mars 2013 dans le cadre de l'appel du jugement Liberty Media. Cet engagement financier hors-bilan est sans impact sur la dette nette de Vivendi.

Les contrats relatifs aux lignes et lettres de crédit accordées à Vivendi SA (notamment la lettre de crédit émise dans le cadre de l'appel du jugement Liberty Media) ne contiennent pas de dispositions conditionnant l'octroi du crédit à la notation de sa solidité financière par les agences de notation. Ils contiennent les clauses usuelles de cas de défaut et leur maintien est notamment soumis au respect d'un ratio financier calculé semestriellement. Les lignes de crédit accordées aux sociétés du groupe autres que Vivendi SA sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

(en millions d'euros)	Se reporter aux notes des états financiers consolidés	30 septembre 2013 (a)	31 décembre 2012
Emprunts et autres passifs financiers		17 397	17 757
<i>Dont à long terme (b)</i>	8	8 899	12 667
<i>à court terme (b)</i>	8	8 498	5 090
Instruments financiers dérivés à l'actif (c)		(164)	(137)
Dépôts en numéraire adossés à des emprunts (c)		-	(6)
Actifs financiers de gestion de trésorerie (c) (d)		na*	(301)
		17 233	17 313
Trésorerie et équivalents de trésorerie (b)		(871)	(3 894)
<i>Dont Activision Blizzard</i>		na*	(2 989)
Endettement financier net		16 362	13 419

na* : non applicable.

- Conformément à la norme IFRS 5, l'endettement financier net de Vivendi au 30 septembre 2013 ne comprend plus la position nette de trésorerie d'Activision Blizzard et l'endettement financier net du groupe Maroc Telecom.
- Tels que présentés au bilan consolidé.
- Inclus au bilan consolidé dans les rubriques d'actifs financiers.
- Correspondait au 31 décembre 2012 aux bons des agences gouvernementales américaines à plus de trois mois d'échéance d'Activision Blizzard.

Evolution de l'endettement financier net au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2013

Au 30 septembre 2013, l'endettement financier net de Vivendi s'élève à 16 362 millions d'euros, contre 13 419 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 2 943 millions d'euros. Cette évolution reflète notamment les opérations suivantes :

- la majoration de 2 877 millions d'euros liée au reclassement comptable de la position nette de trésorerie d'Activision Blizzard⁶ au 30 septembre 2013 (3 349 millions d'euros) et l'endettement financier net du groupe Maroc Telecom au 30 septembre 2013 (472 millions d'euros), partiellement compensée par les flux générés par ces deux métiers (321 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'exercice 2013) ;
- le décaissement lié au dividende versé aux actionnaires de Vivendi SA (1 325 millions d'euros) ;
- les décaissements liés aux investissements industriels des activités poursuivies⁷ (2 040 millions d'euros, dont 1 242 millions d'euros pour SFR et 614 millions d'euros pour GVT) ;
- partiellement compensés par la génération de trésorerie des activités opérationnelles poursuivies (2 672 millions d'euros), les produits des cessions par UMG de Parlophone et autres labels (662 millions d'euros) et la souscription des salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe de Vivendi SA en juillet 2013 (149 millions d'euros).

⁷ Les « activités poursuivies » correspondent à Groupe Canal+, Universal Music Group, GVT, SFR, Holding et Corporate ainsi que les activités non stratégiques.

Analyse de l'évolution de l'endettement financier net au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2013

(en millions d'euros)	Se référer à la section	Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013		
		Impact sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	Impact sur les emprunts et autres éléments financiers	Impact sur l'endettement financier net
Résultat opérationnel	2	(1 750)	-	(1 750)
Retraitements		(1 789)	-	(1 789)
Investissements de contenus, nets		189	-	189
Marge brute d'autofinancement		(3 350)	-	(3 350)
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		565	-	565
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	3	(2 785)	-	(2 785)
Impôts nets payés	3	113	-	113
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies		(2 672)	-	(2 672)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles cédées ou en cours de cession		(1 197)	-	(1 197)
Activités opérationnelles		(3 869)	-	(3 869)
Investissements financiers				
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		34	1	35
Acquisitions de titres mis en équivalence		3	-	3
Augmentation des actifs financiers		68	-	68
Total des investissements financiers		105	1	106
Désinvestissements financiers				
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		(5)	(17)	(22)
Cessions de titres mis en équivalence		(8)	-	(8)
Diminution des actifs financiers		(663)	-	(663)
<i>Dont produit des cessions par UMG de Parlophone et autres labels</i>	1	(662)	-	(662)
Total des désinvestissements financiers		(676)	(17)	(693)
Activités d'investissements financiers		(571)	(16)	(587)
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence		(2)	-	(2)
Dividendes reçus de participations non consolidées		(8)	-	(8)
Activités d'investissement nettes, hors acquisitions/(cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles		(581)	(16)	(597)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		2 062	-	2 062
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(22)	-	(22)
Investissements industriels, nets	3	2 040	-	2 040
Flux nets de trésorerie d'investissement liés aux activités poursuivies		1 459	(16)	1 443
Flux nets de trésorerie d'investissement liés aux activités cédées ou en cours de cession		1 896	(1 467)	429
Activités d'investissement		3 355	(1 483)	1 872
Opérations avec les actionnaires				
Augmentations de capital liées aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA		(186)	-	(186)
<i>Dont souscription des salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe</i>		(149)	-	(149)
<i>exercice de stock-options par les dirigeants et salariés</i>		(37)	-	(37)
(Cessions)/Acquisitions de titres d'autocontrôle de Vivendi SA		-	-	-
Dividendes versés par Vivendi SA (1 euro par action)	1	1 325	-	1 325
Autres opérations avec les actionnaires		1	-	1
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		31	-	31
Total des opérations avec les actionnaires		1 171	-	1 171
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers				
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme		(2 606)	2 606	-
<i>Dont lignes de crédit bancaire</i>		(1 770)	1 770	-
<i>emprunts obligataires</i>		(750)	750	-
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme		1 908	(1 908)	-
<i>Dont lignes de crédit bancaire</i>		1 894	(1 894)	-
Remboursement d'emprunts à court terme		463	(463)	-
<i>Dont billets de trésorerie</i>		441	(441)	-
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme		(166)	166	-
Opérations sans incidence sur la trésorerie		-	39	39
Intérêts nets payés	3	413	-	413
Autres flux liés aux activités financières	3	43	-	43
Total des opérations sur les emprunts et autres passifs financiers		55	440	495
Flux nets de trésorerie de financement liés aux activités poursuivies		1 226	440	1 666
Flux nets de trésorerie de financement liés aux activités cédées ou en cours de cession		(1 418)	1 824	406
Activités de financement		(192)	2 264	2 072
Effet de change des activités poursuivies		32	(82)	(50)
Effet de change des activités cédées ou en cours de cession		44	(3)	41
Reclassement de l'endettement financier net des activités cédées ou en cours de cession		3 653	(776)	2 877
Variation de l'endettement financier net		3 023	(80)	2 943

Financements mis en place au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2013 :

- Le 28 mars 2013, Vivendi a refinancé par anticipation une ligne de crédit bancaire d'un montant de 1,5 milliard d'euros qui arrivait à échéance en mai 2014 par une nouvelle ligne bancaire de même montant et d'une durée de 5 ans.
- Le 9 juillet 2013, Vivendi a émis un emprunt obligataire de 750 millions d'euros, à échéance janvier 2019, assorti d'un coupon de 2,375 % et un taux effectif de 2,51 %. Cette opération a permis de refinancer l'emprunt obligataire de janvier 2009, assorti d'un coupon de 7,75 % qui arrivera à maturité en janvier 2014.

Se reporter aux tableaux de la note 8 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2013 pour une présentation détaillée des emprunts obligataires et bancaires du groupe au 30 septembre 2013.

6 Déclarations prospectives

Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi ainsi qu'aux impacts de certaines opérations. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors du contrôle de Vivendi, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et des autres autorités de régulation ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations ainsi que les risques décrits dans les documents du groupe déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponibles en langue anglaise sur le site de Vivendi (www.vivendi.com). Le présent rapport contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de toute autre raison.

ADR non sponsorisés

Vivendi ne sponsorise pas de programme d'*American Depositary Receipt* (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

II- Annexes au rapport financier : Données financières complémentaires non auditées

1 Résultat opérationnel ajusté (EBITA) et résultat net ajusté

Vivendi considère le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et le résultat net ajusté, mesures à caractère non strictement comptable, comme des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. La Direction de Vivendi utilise le résultat opérationnel ajusté et le résultat net ajusté pour gérer le groupe car ils illustrent mieux les performances des activités et permettent d'exclure la plupart des éléments non opérationnels et non récurrents. Le résultat opérationnel ajusté et le résultat net ajusté sont définis dans la note 1.2.3 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Retraitement de l'information comparative

A compter du deuxième trimestre 2013 et en application de la norme IFRS 5, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le compte de résultat consolidé de Vivendi comme des activités cédées ou en cours de cession. En pratique, les produits et charges de ces deux métiers ont été traités de la manière suivante :

- leur contribution à chaque ligne du compte de résultat consolidé de Vivendi (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession » ;
- leur quote-part de résultat net est exclue du résultat net ajusté de Vivendi.

Par ailleurs, Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2013.

En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012, et du 1^{er} trimestre 2013 le cas échéant, ont été retraités comme présentés ci-après :

(en millions d'euros, sauf données par action)

	2012			
	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	Semestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 septembre
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (tel que publié antérieurement)	1 621	1 316	2 937	1 394
<i>Reclassements liés à l'application de la norme IFRS 5 pour Activision Blizzard</i>	- 395	- 177	- 572	- 182
<i>Reclassements liés à l'application de la norme IFRS 5 pour le groupe Maroc Telecom</i>	- 273	- 190	- 463	- 266
<i>Reclassements liés à l'application de la norme IAS 19 amendée</i>				
Charges administratives et commerciales	+ 2	+ 2	+ 4	+ 2
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (retraité)	955	951	1 906	948
Résultat net ajusté (tel que publié antérieurement)	823	706	1 529	665
<i>Reclassements liés à l'application de la norme IFRS 5</i>	- 272	- 134	- 406	- 194
<i>Reclassements liés à l'application de la norme IAS 19 amendée</i>				
Charges administratives et commerciales	+ 2	+ 2	+ 4	+ 2
Impôt sur les résultats	-	-	-	-
Résultat net ajusté (retraité)	553	574	1 127	473
Résultat net ajusté par action (tel que publié antérieurement)	0,64	0,55	1,19	0,51
Résultat net ajusté par action (retraité)	0,43	0,45	0,88	0,36

(en millions d'euros, sauf données par action)

	2012			2013
	Sur neuf mois au 30 septembre	4e trimestre clos le 31 décembre	Exercice clos le 31 décembre	1er trimestre clos le 31 mars
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (tel que publié antérieurement)	4 331	952	5 283	1 344
<i>Reclassements liés à l'application de la norme IFRS 5 pour Activision Blizzard</i>	- 754	- 395	- 1 149	- 442
<i>Reclassements liés à l'application de la norme IFRS 5 pour le groupe Maroc Telecom</i>	- 729	- 259	- 988	- 273
<i>Reclassements liés à l'application de la norme IAS 19 amendée</i>				
Charges administratives et commerciales	+ 6	+ 11	+ 17	na*
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (retraité)	2 854	309	3 163	629
Résultat net ajusté (tel que publié antérieurement)	2 194	356	2 550	672
<i>Reclassements liés à l'application de la norme IFRS 5</i>	- 600	- 259	- 859	- 306
<i>Reclassements liés à l'application de la norme IAS 19 amendée</i>				
Charges administratives et commerciales	+ 6	+ 11	+ 17	na*
Impôt sur les résultats	-	- 3	- 3	na*
Résultat net ajusté (retraité)	1 600	105	1 705	366
Résultat net ajusté par action (tel que publié antérieurement)	1,70	0,27	1,96	0,51
Résultat net ajusté par action (retraité)	1,24	0,08	1,31	0,28

na* : non applicable.

Réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté

(en millions d'euros)

	3e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
Résultat net, part du groupe (a)	376	493	1 411	1 658
<i>Ajustements</i>				
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	117	107	352	311
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (a)	-	-	5	93
Autres produits (a)	(7)	(4)	(35)	(12)
Autres charges (a)	10	27	49	82
Autres produits financiers (a)	(3)	(5)	(47)	(11)
Autres charges financières (a)	77	40	236	123
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession (a)	(363)	(347)	(1 299)	(1 063)
Variation de l'actif d'impôt différé lié aux régimes de l'intégration fiscale de Vivendi SA et du bénéfice mondial consolidé	30	37	61	48
Eléments non récurrents de l'impôt	41	9	84	25
Impôt sur les ajustements	(56)	(39)	(166)	(128)
Intérêts minoritaires sur les ajustements	181	155	597	474
Résultat net ajusté	403	473	1 248	1 600

a. Tels que présentés au compte de résultat consolidé.

Résultat net ajusté par action

	3e trimestres clos le 30 septembre				Sur neuf mois au 30 septembre			
	2013		2012		2013		2012	
	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat net ajusté (en millions d'euros)	403	403	473	473	1 248	1 248	1 600	1 600
Nombre d'actions (en millions)								
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (a)	1 335,6	1 335,6	1 298,9	1 298,9	1 327,8	1 327,8	1 290,9	1 290,9
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	4,2	-	2,6	-	4,1	-	2,1
Nombre d'actions moyen pondéré ajusté	1 335,6	1 339,8	1 298,9	1 301,5	1 327,8	1 331,9	1 290,9	1 293,0
Résultat net ajusté par action (en euros)	0,30	0,30	0,36	0,36	0,94	0,94	1,24	1,24

a. Net des titres d'autocontrôle (environ 0,7 million de titres sur les neuf premiers mois de l'exercice 2013).

2 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier – Données trimestrielles 2013 et 2012

Notes préliminaires :

- A compter du deuxième trimestre 2013 et en application de la norme IFRS 5, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le compte de résultat consolidé de Vivendi comme des activités cédées ou en cours de cession. En pratique, les produits et charges de ces deux métiers ont été traités de la manière suivante :
 - leur contribution à chaque ligne du compte de résultat consolidé de Vivendi (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession » ;
 - conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène ;
 - leur quote-part de résultat net est exclue du résultat net ajusté de Vivendi.
- Les données présentées ci-dessous tiennent également compte de la consolidation des entités suivantes à compter des dates indiquées :
 - chez Groupe Canal+ : D8 et D17 (27 septembre 2012) et « n » (30 novembre 2012) ;
 - chez Universal Music Group : EMI Recorded Music (28 septembre 2012).
- Par ailleurs, Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2013. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012, en particulier le résultat opérationnel ajusté, ont été retraités conformément à la nouvelle norme.

Se reporter à l'annexe 1 du rapport financier pour une présentation des retraitements effectués sur les données précédemment publiées.

	2013		
	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 sept.
(en millions d'euros)			
Chiffre d'affaires			
Groupe Canal+	1 286	1 314	1 257
Universal Music Group	1 091	1 145	1 162
GVT	438	446	413
SFR	2 594	2 514	2 508
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	6	8	8
Total Vivendi	5 415	5 427	5 348

Résultat opérationnel ajusté (EBITA)

Groupe Canal+	183	247	217
Universal Music Group	55	88	112
GVT	99	97	102
SFR	328	378	334
Holding & Corporate	(22)	(25)	(14)
Activités non stratégiques et autres	(14)	(23)	(21)
Total Vivendi	629	762	730

	2012			
	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 sept.	4e trimestre clos le 31 déc.
(en millions d'euros)				
Chiffre d'affaires				
Groupe Canal+	1 232	1 238	1 177	1 366
Universal Music Group	961	961	981	1 641
GVT	432	421	429	434
SFR	2 927	2 834	2 747	2 780
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	4	(2)	5	9
Total Vivendi	5 556	5 452	5 339	6 230

Résultat opérationnel ajusté (EBITA)

Groupe Canal+	236	247	239	(59)
Universal Music Group	68	88	82	288
GVT	116	107	118	147
SFR	561	552	537	(50)
Holding & Corporate	(23)	(41)	(25)	(11)
Activités non stratégiques et autres	(3)	(2)	(3)	(6)
Total Vivendi	955	951	948	309

Page laissée blanche intentionnellement

III- Etats financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2013

Compte de résultat condensé

	Note	3e trimestres clos le 30 septembre (non audités)		Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2012 (a)
		2013	2012 (a)	2013	2012 (a)	
Chiffre d'affaires		5 348	5 339	16 190	16 347	22 577
Coût des ventes	3	(3 094)	(2 847)	(9 283)	(8 825)	(12 672)
Charges administratives et commerciales		(1 600)	(1 644)	(5 023)	(4 921)	(6 905)
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels		(41)	(7)	(115)	(58)	(273)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises		-	-	(5)	(93)	(760)
Dotation de provision au titre du litige Liberty Media Corporation aux Etats-Unis	10	-	-	-	-	(945)
Autres produits		7	4	35	12	19
Autres charges		(10)	(27)	(49)	(82)	(236)
Résultat opérationnel		610	818	1 750	2 380	805
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		(1)	(6)	(9)	(19)	(38)
Coût du financement	4	(137)	(130)	(413)	(406)	(544)
Produits perçus des investissements financiers		(5)	2	21	6	7
Autres produits financiers		3	5	47	11	37
Autres charges financières		(77)	(40)	(236)	(123)	(204)
Résultat des activités avant impôt		393	649	1 160	1 849	63
Impôt sur les résultats	5	(160)	(306)	(332)	(657)	(604)
Résultat net des activités poursuivies		233	343	828	1 192	(541)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	6	363	347	1 299	1 063	1 505
Résultat net		596	690	2 127	2 255	964
<i>Dont</i>						
Résultat net, part du groupe		376	493	1 411	1 658	179
dont résultat net des activités poursuivies, part du groupe		194	303	715	1 072	(654)
résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du groupe		182	190	696	586	833
Intérêts minoritaires		220	197	716	597	785
dont résultat net des activités poursuivies		39	40	113	120	113
résultat net des activités cédées ou en cours de cession		181	157	603	477	672
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe par action	7	0,14	0,23	0,54	0,83	(0,50)
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe dilué par action	7	0,14	0,23	0,54	0,83	(0,50)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du groupe par action	7	0,14	0,15	0,52	0,45	0,64
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du groupe dilué par action	7	0,14	0,15	0,52	0,45	0,64
Résultat net, part du groupe par action	7	0,28	0,38	1,06	1,28	0,14
Résultat net, part du groupe dilué par action	7	0,28	0,38	1,06	1,28	0,14

Données en millions d'euros, sauf données par action, en euros.

- a. A compter du deuxième trimestre 2013 et en application de la norme IFRS 5 - *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le compte de résultat consolidé des exercices 2013 et 2012 comme des activités cédées ou en cours de cession (se reporter à la note 6).
Par ailleurs, les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées des impacts liés à l'application de la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel*, d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012 (se reporter à la note 1).
Ces retraitements sont présentés dans la note 12.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau du résultat global condensé

(en millions d'euros)	Note	3e trimestres clos le 30 septembre (non audités)		Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2012 (a)
		2013	2012 (a)	2013	2012 (a)	
Résultat net		596	690	2 127	2 255	964
Gains/(pertes) actuariels liés aux régimes de retraites à prestations définies, nets		1	(15)	(2)	(47)	(61)
Éléments non recyclables en compte de résultat		1	(15)	(2)	(47)	(61)
Ecart de conversion		(417)	(341)	(442)	(266)	(605)
<i>Dont variation des écarts de conversion relatifs aux activités cédées ou en cours de cession</i>	6	(168)	(137)	(107)	14	(113)
Gains/(pertes) latents, nets		(23)	(12)	3	25	103
<i>Dont instruments de couverture</i>		(23)	(11)	1	19	40
<i>actifs disponibles à la vente</i>		-	(1)	2	6	63
Autres impacts, nets		6	1	18	1	-
Éléments recyclables ultérieurement en compte de résultat		(434)	(352)	(421)	(240)	(502)
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres		(433)	(367)	(423)	(287)	(563)
Résultat global		163	323	1 704	1 968	401
Dont						
Résultat global, part du groupe		(26)	153	1 006	1 373	(362)
Résultat global, intérêts minoritaires		189	170	698	595	763

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, les amendements à la norme IAS 19 - *Avantages du personnel* et à la norme IAS 1 - *Présentation des états financiers : présentation des autres éléments du résultat global* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1Note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément aux nouvelles normes : se reporter à la note 12.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Bilan condensé

(en millions d'euros)

	Note	30 septembre 2013 (non audité)	31 décembre 2012 (a)	1er janvier 2012 (a)
ACTIF				
Ecart d'acquisition		19 737	24 656	25 029
Actifs de contenus non courants		2 774	3 327	2 485
Autres immobilisations incorporelles		4 283	5 190	4 329
Immobilisations corporelles		7 434	9 926	9 001
Titres mis en équivalence		424	388	135
Actifs financiers non courants		580	488	379
Impôts différés		1 216	1 445	1 447
Actifs non courants		36 448	45 420	42 805
Stocks		353	738	805
Impôts courants		532	819	542
Actifs de contenus courants		1 365	1 044	1 066
Créances d'exploitation et autres		4 943	6 587	6 730
Actifs financiers courants		54	364	478
Trésorerie et équivalents de trésorerie		871	3 894	3 304
		8 118	13 446	12 925
Actifs détenus en vue de la vente	2	-	667	-
Actifs des métiers cédés ou en cours de cession	6	15 390	-	-
Actifs courants		23 508	14 113	12 925
TOTAL ACTIF		59 956	59 533	55 730
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF				
Capital		7 365	7 282	6 860
Primes d'émission		8 373	8 271	8 225
Actions d'autocontrôle		(1)	(25)	(28)
Réserves et autres		2 577	2 797	4 295
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA		18 314	18 325	19 352
Intérêts minoritaires		3 322	2 966	2 619
Capitaux propres		21 636	21 291	21 971
Provisions non courantes		2 992	3 258	1 679
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	8	8 899	12 667	12 409
Impôts différés		854	991	728
Autres passifs non courants		931	1 002	864
Passifs non courants		13 676	17 918	15 680
Provisions courantes		582	711	586
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	8	8 498	5 090	3 301
Dettes d'exploitation et autres		9 886	14 196	13 987
Impôts courants		200	321	205
		19 166	20 318	18 079
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	2	-	6	-
Passifs associés aux actifs des métiers cédés ou en cours de cession	6	5 478	-	-
Passifs courants		24 644	20 324	18 079
Total passif		38 320	38 242	33 759
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		59 956	59 533	55 730

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme : se reporter à la note 12.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau des flux de trésorerie condensés

(en millions d'euros)	Note	Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2012 (a)
		2013	2012 (a)	
Activités opérationnelles				
Résultat opérationnel	3	1 750	2 380	805
Retraitements		1 789	1 878	4 456
<i>Dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>		1 949	1 881	3 275
<i>dotation de provision au titre du litige Liberty Media Corporation aux Etats-Unis</i>		-	-	945
<i>autres produits du résultat opérationnel</i>		(35)	(12)	(19)
<i>autres charges du résultat opérationnel</i>		49	82	236
Investissements de contenus, nets		(189)	(214)	(145)
Marge brute d'autofinancement		3 350	4 044	5 116
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		(565)	(492)	69
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt		2 785	3 552	5 185
Impôts nets payés		(113)	(242)	(353)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies		2 672	3 310	4 832
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles cédées ou en cours de cession	6	1 197	1 136	2 274
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		3 869	4 446	7 106
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	(2 062)	(3 284)	(3 999)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		(34)	(1 437)	(1 374)
Acquisitions de titres mis en équivalence		(3)	(40)	(322)
Augmentation des actifs financiers		(68)	(24)	(35)
Investissements		(2 167)	(4 785)	(5 730)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	22	13	23
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		5	14	13
Cessions de titres mis en équivalence		8	4	11
Diminution des actifs financiers		663	4	180
Désinvestissements		698	35	227
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence		2	2	3
Dividendes reçus de participations non consolidées		8	1	1
Flux nets de trésorerie d'investissement liés aux activités poursuivies		(1 459)	(4 747)	(5 499)
Flux nets de trésorerie d'investissement liés aux activités cédées ou en cours de cession	6	(1 896)	(463)	(543)
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(3 355)	(5 210)	(6 042)
Activités de financement				
Augmentations de capital liées aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA		186	126	131
Cessions/(acquisitions) de titres d'autocontrôle de Vivendi SA		-	-	(18)
Dividendes versés aux actionnaires de Vivendi SA		(1 325)	(1 245)	(1 245)
Autres opérations avec les actionnaires		(1)	(1)	(1)
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		(31)	(32)	(33)
Opérations avec les actionnaires		(1 171)	(1 152)	(1 166)
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme		2 606	6 165	5 833
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme		(1 908)	(4 199)	(4 211)
Remboursement d'emprunts à court terme		(463)	(2 521)	(2 494)
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme		166	3 070	2 808
Intérêts nets payés	4	(413)	(406)	(544)
Autres flux liés aux activités financières		(43)	(84)	(96)
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers		(55)	2 025	1 296
Flux nets de trésorerie de financement liés aux activités poursuivies		(1 226)	873	130
Flux nets de trésorerie de financement liés aux activités cédées ou en cours de cession	6	1 418	(449)	(557)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		192	424	(427)
Effet de change des activités poursuivies		(32)	(3)	(29)
Effet de change des activités cédées ou en cours de cession	6	(44)	8	(18)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		630	(335)	590
Reclassement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession	6	(3 653)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Ouverture		3 894	3 304	3 304
Clôture		871	2 969	3 894

- a. A compter du deuxième trimestre 2013 et en application de la norme IFRS 5, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés des exercices 2013 et 2012 comme des activités cédées ou en cours de cession (se reporter à la note 6). Par ailleurs, les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées des impacts liés à l'application de la norme IAS 19 amendée, d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012 (se reporter à la note 1). Ces retraitements sont présentés dans la note 12.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableaux de variation des capitaux propres condensés

Neuf premiers mois de l'exercice 2013 (non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Autocontrôle	Sous-total	Réserves (a)	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social								
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012 - TEL QUE PUBLIÉ	1 323 962	7 282	8 271	(25)	15 528	6 491	126	(709)	5 908	21 436
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 323 962</i>	<i>7 282</i>	<i>8 271</i>	<i>(25)</i>	<i>15 528</i>	<i>3 669</i>	<i>129</i>	<i>(861)</i>	<i>2 937</i>	<i>18 465</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>2 822</i>	<i>(3)</i>	<i>152</i>	<i>2 971</i>	<i>2 971</i>
Retraitements liés à l'application avec effet rétrospectif d'IAS 19 amendée, nets d'impôts	-	-	-	-	-	- 145	-	-	- 145	- 145
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	-	-	-	-	-	- 140	-	-	- 140	- 140
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	- 5	-	-	- 5	- 5
SITUATION AU 01 JANVIER 2013 - RETRAITÉ (a)	1 323 962	7 282	8 271	(25)	15 528	6 346	126	(709)	5 763	21 291
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 323 962</i>	<i>7 282</i>	<i>8 271</i>	<i>(25)</i>	<i>15 528</i>	<i>3 529</i>	<i>129</i>	<i>(861)</i>	<i>2 797</i>	<i>18 325</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>2 817</i>	<i>(3)</i>	<i>152</i>	<i>2 966</i>	<i>2 966</i>
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	15 059	83	102	24	209	(1 301)	-	-	(1 301)	(1 092)
Dividendes versés par Vivendi SA (1 euro par action)	-	-	-	-	-	(1 325)	-	-	(1 325)	(1 325)
Augmentations de capital liées aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	15 059	83	102	24	209	24	-	-	24	233
<i>Dont plans d'épargne groupe Vivendi (25 juillet 2013)</i>	<i>12 286</i>	<i>68</i>	<i>81</i>	-	<i>149</i>	-	-	-	-	<i>149</i>
Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	75	-	-	75	75
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	15 059	83	102	24	209	(1 226)	-	-	(1 226)	(1 017)
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(426)	-	-	(426)	(426)
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(426)	-	-	(426)	(426)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(3)	-	-	(3)	(3)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	87	-	-	87	87
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(342)	-	-	(342)	(342)
Résultat net	-	-	-	-	-	2 127	-	-	2 127	2 127
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	16	3	(442)	(423)	(423)
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	2 143	3	(442)	1 704	1 704
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	15 059	83	102	24	209	575	3	(442)	136	345
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>15 059</i>	<i>83</i>	<i>102</i>	<i>24</i>	<i>209</i>	<i>193</i>	<i>1</i>	<i>(414)</i>	<i>(220)</i>	<i>(111)</i>
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>382</i>	<i>2</i>	<i>(28)</i>	<i>356</i>	<i>356</i>
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2013	1 339 021	7 365	8 373	(1)	15 737	6 921	129	(1 151)	5 899	21 636
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 339 021</i>	<i>7 365</i>	<i>8 373</i>	<i>(1)</i>	<i>15 737</i>	<i>3 722</i>	<i>130</i>	<i>(1 275)</i>	<i>2 577</i>	<i>18 314</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>3 199</i>	<i>(1)</i>	<i>124</i>	<i>3 322</i>	<i>3 322</i>

a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Neuf premiers mois de l'exercice 2012 (non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires				Sous-total	Réserves (a)	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Autocontrôle						
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011 - TEL QUE PUBLIÉ	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	7 094	23	(104)	7 013	22 070
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 247 263</i>	<i>6 860</i>	<i>8 225</i>	<i>(28)</i>	<i>15 057</i>	<i>4 641</i>	<i>23</i>	<i>(274)</i>	<i>4 390</i>	<i>19 447</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>2 453</i>	-	<i>170</i>	<i>2 623</i>	<i>2 623</i>
Retraitements liés à l'application avec effet rétrospectif d'IAS 19 amendée, nets d'impôts	-	-	-	-	-	-99	-	-	-99	-99
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	-	-	-	-	-	-95	-	-	-95	-95
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	-4	-	-	-4	-4
SITUATION AU 01 JANVIER 2012 - RETRAITÉ (a)	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	6 995	23	(104)	6 914	21 971
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 247 263</i>	<i>6 860</i>	<i>8 225</i>	<i>(28)</i>	<i>15 057</i>	<i>4 546</i>	<i>23</i>	<i>(274)</i>	<i>4 295</i>	<i>19 352</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>2 449</i>	-	<i>170</i>	<i>2 619</i>	<i>2 619</i>
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	76 220	419	43	20	482	(1 209)	-	-	(1 209)	(727)
Augmentation de capital liée à l'acquisition de Direct 8 et Direct Star (27 septembre 2012)	22 356	123	213	-	336	-	-	-	-	336
Dividendes versés par Vivendi SA (1 euro par action)	-	-	-	-	-	(1 245)	-	-	(1 245)	(1 245)
Attribution d'une action gratuite pour 30 actions détenues (9 mai 2012)	41 575	229	(229)	-	-	-	-	-	-	-
Augmentations de capital liées aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	12 289	67	59	20	146	36	-	-	36	182
<i>Dont plans d'épargne groupe Vivendi (19 juillet 2012)</i>	<i>12 289</i>	<i>67</i>	<i>60</i>	-	<i>127</i>	-	-	-	-	<i>127</i>
Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	(66)	-	-	(66)	(66)
<i>Dont rachat par Activision Blizzard de ses propres actions</i>	-	-	-	-	-	(110)	-	-	(110)	(110)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	76 220	419	43	20	482	(1 275)	-	-	(1 275)	(793)
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(478)	-	-	(478)	(478)
<i>Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires</i>	-	-	-	-	-	(478)	-	-	(478)	(478)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(92)	-	-	(92)	(92)
<i>Dont rachat par Activision Blizzard de ses propres actions</i>	-	-	-	-	-	(131)	-	-	(131)	(131)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(570)	-	-	(570)	(570)
Résultat net	-	-	-	-	-	2 255	-	-	2 255	2 255
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(46)	25	(266)	(287)	(287)
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	2 209	25	(266)	1 968	1 968
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	76 220	419	43	20	482	364	25	(266)	123	605
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>76 220</i>	<i>419</i>	<i>43</i>	<i>20</i>	<i>482</i>	<i>339</i>	<i>26</i>	<i>(267)</i>	<i>98</i>	<i>580</i>
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>25</i>	<i>(1)</i>	<i>1</i>	<i>25</i>	<i>25</i>
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2012 - RETRAITÉ (a)	1 323 483	7 279	8 268	(8)	15 539	7 359	48	(370)	7 037	22 576
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 323 483</i>	<i>7 279</i>	<i>8 268</i>	<i>(8)</i>	<i>15 539</i>	<i>4 885</i>	<i>49</i>	<i>(541)</i>	<i>4 393</i>	<i>19 932</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>2 474</i>	<i>(1)</i>	<i>171</i>	<i>2 644</i>	<i>2 644</i>

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Exercice 2012

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires				Sous-total	Réserves (a)	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Autocontrôle						
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011 - TEL QUE PUBLIÉ	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	7 094	23	(104)	7 013	22 070
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	4 641	23	(274)	4 390	19 447
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	2 453	-	170	2 623	2 623
Retraitements liés à l'application avec effet rétrospectif d'IAS 19 amendée, nets d'impôts	-	-	-	-	-	-99	-	-	-99	-99
Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	-	-	-	-	-	-95	-	-	-95	-95
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	-4	-	-	-4	-4
SITUATION AU 01 JANVIER 2012 - RETRAITÉ (a)	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	6 995	23	(104)	6 914	21 971
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	4 546	23	(274)	4 295	19 352
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	2 449	-	170	2 619	2 619
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	76 699	422	46	3	471	(1 201)	-	-	(1 201)	(730)
Augmentation de capital liée à l'acquisition de Direct 8 et Direct Star (27 septembre 2012)	22 356	123	213	-	336	-	-	-	-	336
Rachat par Vivendi SA de ses propres actions	-	-	-	(18)	(18)	-	-	-	-	(18)
Dividendes versés par Vivendi SA (1 euro par action)	-	-	-	-	-	(1 245)	-	-	(1 245)	(1 245)
Attribution d'une action gratuite pour 30 actions détenues (9 mai 2012)	41 575	229	(229)	-	-	-	-	-	-	-
Augmentations de capital liées aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	12 768	70	62	21	153	44	-	-	44	197
Dont plans d'épargne groupe Vivendi (19 juillet 2012)	12 289	67	60	-	127	-	-	-	-	127
Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	65	-	-	65	65
Dont rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(110)	-	-	(110)	(110)
plus-value liée à la dilution de 24% de Groupe Canal+ dans Cyfra+ dans le cadre de la création de nc+	-	-	-	-	-	114	-	-	114	114
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	76 699	422	46	3	471	(1 136)	-	-	(1 136)	(665)
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(481)	-	-	(481)	(481)
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(481)	-	-	(481)	(481)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	133	-	-	133	133
Dont actionnaires minoritaires de ITI Neovision	-	-	-	-	-	131	-	-	131	131
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(68)	-	-	(68)	(68)
Dont rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(131)	-	-	(131)	(131)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(416)	-	-	(416)	(416)
Résultat net	-	-	-	-	-	964	-	-	964	964
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(61)	103	(605)	(563)	(563)
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	903	103	(605)	401	401
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	76 699	422	46	3	471	(649)	103	(605)	(1 151)	(680)
Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	76 699	422	46	3	471	(1 017)	106	(587)	(1 498)	(1 027)
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	368	(3)	(18)	347	347
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012 - RETRAITÉ (a)	1 323 962	7 282	8 271	(25)	15 528	6 346	126	(709)	5 763	21 291
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 323 962	7 282	8 271	(25)	15 528	3 529	129	(861)	2 797	18 325
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	2 817	(3)	152	2 966	2 966

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Notes annexes aux états financiers condensés

Réuni au siège social le 14 novembre 2013, le Directoire a arrêté le rapport financier et les états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2013, après avis du Comité d'audit qui s'est réuni le 12 novembre 2013.

Les états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2013 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils figurent dans le Rapport annuel - Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 18 mars 2013 (« Document de référence 2012 », pages 212 et suivantes) et des états financiers non audités du premier semestre clos le 30 juin 2013.

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 Etats financiers intermédiaires

Les états financiers condensés intermédiaires des neuf premiers mois de l'exercice 2013 sont présentés et ont été préparés sur la base de la norme IAS 34 - *Information financière intermédiaire*, telle qu'adoptée dans l'Union européenne (UE) et publiée par l'IASB (*International Accounting Standards Board*). Ainsi, à l'exception des éléments décrits au paragraphe 1.2 *infra*, Vivendi a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (se reporter notamment à la note 1 des états financiers consolidés, pages 222 et suivantes du Document de référence 2012) et les dispositions suivantes ont été retenues :

- Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable de la période avant impôt. L'estimation du taux effectif annuel d'impôt prend notamment en considération la reconnaissance prévue sur l'exercice des actifs d'impôt différé précédemment non reconnus.
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des avantages du personnel et de la participation des salariés correspondent au prorata des charges estimées de l'année, éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

1.2 Nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à partir du 1^{er} janvier 2013

Les nouvelles normes et interprétations décrites dans la note 1.6 « Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC publiées mais non encore entrées en vigueur » de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (page 237 du Document de Référence 2012), s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2013.

Les principaux thèmes pour Vivendi concernent :

- la présentation des autres éléments dans le tableau du résultat global condensé ;
- les régimes d'avantages du personnel ;
- les méthodes de consolidation.

1.2.1 Présentation des états financiers

Les amendements à la norme IAS 1 - *Présentation des états financiers : présentation des autres éléments du résultat global*, ont été publiés par l'IASB le 16 juin 2011, adoptés dans l'UE le 5 juin 2012, et publiés au Journal officiel de l'UE le 6 juin 2012. Ces amendements sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012. Ils traitent de la présentation des autres éléments du résultat global (nommés « charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres » dans le tableau du résultat global condensé) qui sont désormais regroupés selon leur recyclage ou non au compte de résultat.

1.2.2 Régime d'avantages du personnel

Les amendements à la norme IAS 19 - *Avantages du personnel*, ont été publiés par l'IASB le 16 juin 2011, adoptés dans l'UE le 5 juin 2012, et publiés au Journal officiel de l'UE le 6 juin 2012. Ces amendements sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012, et les principaux impacts pour Vivendi sont les suivants :

- La suppression de la méthode du corridor relative à la comptabilisation dans le résultat de l'exercice de l'amortissement des pertes et gains actuariels des régimes d'avantages du personnel à prestations définies : ainsi, les pertes et gains actuariels non encore comptabilisés au 31 décembre 2011 ont été comptabilisés en contrepartie des capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2012.
- En outre, les pertes et gains actuariels générés postérieurement au 1^{er} janvier 2012 sont immédiatement reconnus en autres éléments du résultat global et ne seront jamais recyclés en résultat. Ainsi, les états financiers consolidés de l'exercice 2012 ont

été ajustés de l'annulation de l'amortissement des pertes et gains actuariels en charges administratives et commerciales, et de la comptabilisation des pertes et gains actuariels générés en 2012 en autres éléments non recyclables du résultat global.

- Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime intervenue à compter du 1^{er} janvier 2012 est intégralement comptabilisé en résultat, en charges administratives et commerciales, la part des engagements non encore acquis n'étant plus amortie sur la durée d'acquisition des droits. Ainsi, les coûts des services passés non encore comptabilisés au 31 décembre 2011 ont été comptabilisés en contrepartie des capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2012, et les états financiers consolidés de l'exercice 2012 ont été ajustés de l'annulation de l'amortissement des coûts des services passés en charges administratives et commerciales.
- Le rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite est évalué en utilisant le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des engagements.

L'application rétrospective des amendements à la norme IAS 19 - *Avantages du personnel*, a conduit au retraitement des états financiers consolidés de l'exercice 2012 à des fins de comparaison. Les impacts détaillés y afférents sont présentés dans la note 12.

1.2.3 Méthodes de consolidation

Les nouvelles normes relatives aux méthodes de consolidation : IFRS 10 - *Etats financiers consolidés*, IFRS 11 - *Partenariats*, IFRS 12 - *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, IAS 27 - *Etats financiers individuels*, et IAS 28 - *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, ont été publiées par l'IASB le 12 mai 2011, adoptées dans l'UE le 11 décembre 2012 et publiées au Journal officiel de l'UE le 29 décembre 2012. Elles sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014. Toutefois, Vivendi a choisi de les appliquer par anticipation dans ses états financiers intermédiaires de l'exercice 2013, rétrospectivement au 1^{er} janvier 2012. L'application de ces normes n'a pas eu d'incidence matérielle sur les états financiers de Vivendi.

Intégration globale

La norme IFRS 10 remplace la norme IAS 27 révisée - *Etats financiers consolidés et individuels* et l'interprétation SIC 12 - *Entités ad hoc*. Le modèle de contrôle est fondé sur les trois critères suivants à remplir simultanément afin de conclure à l'exercice du contrôle par la société mère :

- La société mère détient le pouvoir sur la filiale lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités ayant une incidence importante sur les rendements de la filiale. Le pouvoir peut être issu de droits de vote existants et / ou potentiels et / ou d'accords contractuels. Les droits de vote doivent être substantiels, *i.e.* leur exercice doit pouvoir être mis en œuvre à tout moment, sans limitation et plus particulièrement lors des prises de décision portant sur les activités significatives. L'appréciation de la détention du pouvoir dépend de la nature des activités pertinentes de la filiale, du processus de décision en son sein et de la répartition des droits des autres actionnaires de la filiale ;
- La société mère est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale qui peuvent varier selon la performance de celle-ci. La notion de rendement est définie largement, et inclut les dividendes et autres formes d'avantages économiques distribués, la valorisation de l'investissement, les économies de coûts, les synergies, etc. ;
- La société mère a la capacité d'exercer son pouvoir afin d'influer sur les rendements. Un pouvoir qui ne conduirait pas à cette influence ne pourrait pas être qualifié de contrôle.

Toutes les sociétés dans lesquelles Vivendi exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les états financiers consolidés d'un groupe sont présentés comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Vivendi SA), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après « intérêts minoritaires »). En conséquence, les variations de parts d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique.

Comptabilisation des partenariats

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 - *Participations dans des coentreprises* et l'interprétation SIC 13 - *Entités contrôlées en commun - Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et a pour objectif d'établir les principes d'information financière pour les entités qui détiennent des intérêts dans des entreprises contrôlées conjointement (ou partenariats).

Dans un partenariat, les parties sont liées par un accord contractuel leur conférant le contrôle conjoint de l'entreprise. L'entité qui est partie à un partenariat doit donc déterminer si l'accord contractuel confère à toutes les parties, ou à un groupe d'entre elles, le contrôle collectif de l'entreprise. L'existence d'un contrôle conjoint est ensuite déterminée dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties qui contrôlent collectivement l'entreprise.

Les partenariats sont classés en deux catégories :

- Les entreprises communes (ou activités conjointes) : il s'agit de partenariats dans lesquels les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont directement des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs liés, relatifs à celle-ci. Ces

parties sont appelées « coparticipants ». Le coparticipant comptabilise 100% des actifs / passifs, charges / produits de l'entreprise commune détenue en propre, ainsi que la quote-part des éléments détenus conjointement.

- Les coentreprises : il s'agit de partenariats dans lesquels les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ces parties sont appelées « coentrepreneurs ». Chaque coentrepreneur comptabilise son droit dans l'actif net de l'entité selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à la norme IAS 28 (cf. *infra*).

La suppression de la méthode de l'intégration proportionnelle pour les coentreprises est sans incidence pour Vivendi, qui consolidait déjà par mise en équivalence les sociétés contrôlées conjointement par elle, directement ou indirectement, et un nombre limité d'autres actionnaires en vertu d'un engagement contractuel.

Mise en équivalence

Vivendi consolide par mise en équivalence les sociétés associées dans lesquelles il détient une influence notable, ainsi que les coentreprises. L'influence notable est présumée exister lorsque Vivendi détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

1.2.4 Autres

La norme IFRS 13 - *Evaluation de la juste valeur*, relative à la définition de la notion de juste valeur en termes d'évaluation et d'informations à fournir, a été publiée par l'IASB le 12 mai 2011, adoptées dans l'UE le 11 décembre 2012, et publiée au Journal officiel de l'UE le 29 décembre 2012. Elle est d'application prospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013. Son application n'a pas eu d'incidence matérielle, ni sur les méthodes d'évaluation utilisées pas le groupe, ni sur les informations communiquées en notes annexes.

Les amendements à différentes normes IFRS contenus dans le texte d'Améliorations annuelles Cycle 2009-2011 ont été publiés par l'IASB en mai 2012, adoptés dans l'UE le 27 mars 2013, et publiés au Journal officiel de l'UE le 28 mars 2013. Ces amendements sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, rétrospectivement au 1^{er} janvier 2012. Leur application n'a pas eu d'incidence matérielle sur les états financiers de Vivendi.

Note 2 Principaux mouvements de périmètre

2.1 Revue stratégique en cours

Comme ils en ont régulièrement informé les actionnaires en 2012 et 2013, le Directoire et le Conseil de surveillance de Vivendi ont engagé une revue des orientations stratégiques du groupe, marquée par une volonté de renforcement dans les médias et les contenus, ainsi que la maximisation de la valeur des activités télécoms. Dans ce cadre, Vivendi a annoncé, en juillet 2013, les projets de cession de ses participations dans Activision Blizzard et Maroc Telecom, ainsi qu'en septembre 2013, l'étude du projet de mise en bourse de SFR. Au cours du second semestre 2013, les opérations suivantes sont intervenues :

- Le 22 juillet 2013, SFR est entré en négociations exclusives avec Bouygues Telecom pour mutualiser une partie de leurs réseaux mobiles.
- Le 11 septembre 2013, le Conseil de surveillance a décidé de mettre à l'étude une séparation du groupe en deux sociétés distinctes : d'une part, un nouveau Groupe de médias international basé en France, avec des positions très fortes dans la musique (où il est le leader mondial), dans le cinéma en Europe, dans la télévision payante en France, en Afrique, au Vietnam et en Pologne ainsi que dans l'Internet et les services associés au Brésil ; d'autre part SFR, qui acquerrait ainsi une plus grande autonomie stratégique. La décision de mettre en œuvre ce projet pourrait être prise en début d'année 2014 et soumise à l'Assemblée générale 2014.
- Le 11 octobre 2013, Vivendi a finalisé la cession de 88 % de sa participation dans Activision Blizzard pour un montant, en numéraire, de 8,2 milliards de dollars (environ 6 milliards d'euros). En outre, Vivendi conserve 83 millions de titres Activision Blizzard, représentant 11,9 % du capital d'Activision Blizzard, soumis à une période de « *lock-up* » (blocage) de 15 mois (se reporter à la note 6).
- Le 4 novembre 2013, Vivendi a signé un accord définitif avec Etisalat pour la vente de sa participation de 53 % dans le groupe Maroc Telecom pour un montant, en numéraire, de 4,2 milliards d'euros, dont 310 millions d'euros au titre du dividende 2012. La finalisation de cette opération est soumise à certaines conditions suspensives, dont l'obtention des autorisations réglementaires requises au Maroc et dans les pays où le groupe Maroc Telecom est présent ainsi que la finalisation du pacte d'actionnaires entre Etisalat et le Royaume du Maroc. Cette opération devrait être finalisée début 2014.
- Le 5 novembre 2013, Vivendi a acquis auprès de Groupe Lagardère sa participation de 20 % au capital de Canal+ France, pour un montant, en numéraire, de 1 020 millions d'euros.

Grâce à ces opérations, Vivendi a commencé à réduire sa dette de façon significative, mettant en œuvre un programme de rachat d'obligations en dollars et en euros, pour un montant global de 3,1 milliards d'euros, et retrouve ainsi des marges de manœuvre financières importantes.

Par ailleurs, concernant GVT, le 1^{er} octobre 2013, Vivendi a annoncé qu'EchoStar Technologies L.L.C. et GVT ont entamé des négociations pour créer une joint-venture dans la télévision payante au Brésil.

2.2 Acquisition de la participation minoritaire de Groupe Lagardère dans Canal+ France

Le 5 novembre 2013, Vivendi a acquis auprès de Groupe Lagardère sa participation de 20 % au capital de Canal+ France, pour un montant en numéraire de 1 020 millions d'euros. Conformément à la norme IFRS 10, cette opération sera comptabilisée comme une acquisition d'intérêts minoritaires. La différence entre le prix d'acquisition payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis sera enregistrée au quatrième trimestre de l'exercice 2013 en déduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi (estimée à environ -700 millions d'euros au 30 septembre 2013). En outre, Vivendi et Groupe Lagardère ont mis un terme aux litiges les opposant (se reporter à la note 10).

2.3 Finalisation de l'acquisition par Vivendi et Universal Music Group (UMG) d'EMI Recorded Music

Pour mémoire, Vivendi et UMG ont finalisé le 28 septembre 2012 l'acquisition de 100 % de la division de musique enregistrée d'EMI Group Global Limited (EMI Recorded Music). EMI Recorded Music est consolidée par intégration globale depuis cette date. Le prix d'acquisition, en valeur d'entreprise, s'est élevé à 1 130 millions de livres sterling (1 404 millions d'euros). L'autorisation par la Commission européenne était notamment subordonnée à la cession des labels Parlophone, Now et Mute. Conformément à la norme IFRS 5, Vivendi a classé ces entités en actifs détenus en vue de la vente, à leur valeur de marché (nette des frais de cession), dans le bilan jusqu'à leur cession effective.

Le 7 février 2013, Vivendi et UMG ont annoncé la signature de la cession de Parlophone Label Group à Warner Music Group pour une valeur d'entreprise de 487 millions de livres sterling payables en numéraire. Après son approbation par la Commission Européenne le 15 mai 2013, la cession de Parlophone Label Group a été finalisée le 1^{er} juillet 2013 et Vivendi a reçu 501 millions de livres sterling (591 millions d'euros), compte tenu de l'estimation provisoire des ajustements contractuels de prix (14 millions de livres sterling).

Par ailleurs, les cessions de Sanctuary, Now et Mute ont été finalisées. Le montant total des cessions réalisées pour respecter les exigences des autorités de régulation liées à l'acquisition d'EMI Recorded Music s'est élevé à 546 millions de livres sterling, nets des frais de cession (soit environ 684 millions d'euros, y compris gains de 39 millions d'euros sur les opérations de couverture de change et 14 millions d'euros restant à encaisser au 30 septembre 2013).

Note 3 Information sectorielle

Les participations de Vivendi dans Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom, en cours de cession au 30 septembre 2013, ne sont plus présentées dans l'information sectorielle en conséquence de l'application de la norme IFRS 5 - *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Les comptes de résultat de l'exercice 2012 ont été retraités afin de rendre l'information homogène et les actifs et passifs d'Activision Blizzard et du groupe Maroc Telecom ont été reclassés en actifs et passifs non alloués au 30 septembre 2013 (se reporter à la note 6).

Par ailleurs, Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel*, d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date (se reporter à la note 1).

Se reporter à la note 12 pour une présentation détaillée des retraitements effectués sur les états financiers précédemment publiés.

Comptes de résultat**3e trimestre clos le 30 septembre 2013**

(en millions d'euros)

	Groupe Canal+	Universal Music Group	GVT	SFR	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	1 254	1 161	413	2 503	-	17	-	5 348
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	3	1	-	5	-	1	(10)	-
Chiffre d'affaires	1 257	1 162	413	2 508	-	18	(10)	5 348
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(976)	(1 011)	(236)	(1 775)	(11)	(37)	10	(4 036)
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(1)	(2)	-	(2)	(2)	-	-	(7)
EBITDA	280	149	177	731	(13)	(19)	-	1 305
Coûts de restructuration	-	(15)	-	(5)	1	-	-	(19)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	(1)	-	-	(2)	-	-	-	(3)
Autres éléments opérationnels non récurrents	(8)	(9)	1	-	(2)	(1)	-	(19)
Amortissements d'immobilisations corporelles	(39)	(13)	(71)	(222)	-	(1)	-	(346)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(15)	-	(5)	(168)	-	-	-	(188)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	217	112	102	334	(14)	(21)	-	730
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(3)	(86)	(11)	(17)	-	-	-	(117)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits								7
Autres charges								(10)
Résultat opérationnel (EBIT)								610
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence								(1)
Coût du financement								(137)
Produits perçus des investissements financiers								(5)
Autres produits financiers								3
Autres charges financières								(77)
Impôt sur les résultats								(160)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession								363
Résultat net								596
<i>Dont</i>								
Résultat net, part du groupe								376
Intérêts minoritaires								220

3e trimestre clos le 30 septembre 2012

(en millions d'euros)

	Groupe Canal+	Universal Music Group	GVT	SFR	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	1 174	980	429	2 740	-	16	-	5 339
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	3	1	-	7	-	1	(12)	-
Chiffre d'affaires	1 177	981	429	2 747	-	17	(12)	5 339
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(863)	(877)	(246)	(1 858)	(22)	(18)	12	(3 872)
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(3)	(2)	(1)	(2)	(1)	(1)	-	(10)
EBITDA	311	102	182	887	(23)	(2)	-	1 457
Coûts de restructuration	-	(4)	-	(8)	-	(1)	-	(13)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	(1)	-	-	1	-	-	-	-
Autres éléments opérationnels non récurrents	1	(4)	-	(3)	(1)	-	-	(7)
Amortissements d'immobilisations corporelles	(54)	(12)	(58)	(206)	(1)	-	-	(331)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(18)	-	(6)	(134)	-	-	-	(158)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	239	82	118	537	(25)	(3)	-	948
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(75)	(14)	(17)	-	(1)	-	(107)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits								4
Autres charges								(27)
Résultat opérationnel (EBIT)								818
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence								(6)
Coût du financement								(130)
Produits perçus des investissements financiers								2
Autres produits financiers								5
Autres charges financières								(40)
Impôt sur les résultats								(306)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession								347
Résultat net								690
<i>Dont</i>								
Résultat net, part du groupe								493
Intérêts minoritaires								197

Sur neuf mois au 30 septembre 2013

(en millions d'euros)

	Groupe Canal+	Universal Music Group	GVT	SFR	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	3 849	3 395	1 297	7 600	-	49	-	16 190
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	8	3	-	16	-	2	(29)	-
Chiffre d'affaires	3 857	3 398	1 297	7 616	-	51	(29)	16 190
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(3 000)	(3 003)	(765)	(5 391)	(56)	(103)	29	(12 289)
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(10)	(9)	(1)	(24)	(5)	(1)	-	(50)
EBITDA	847	386	531	2 201	(61)	(53)	-	3 851
Coûts de restructuration	-	(68)	-	(22)	(1)	-	-	(91)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	(7)	11	-	(3)	-	-	-	1
Autres éléments opérationnels non récurrents	(28)	(20)	-	-	1	(1)	-	(48)
Amortissements d'immobilisations corporelles	(121)	(54)	(217)	(664)	-	(2)	-	(1 058)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(44)	-	(16)	(472)	-	(2)	-	(534)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	647	255	298	1 040	(61)	(58)	-	2 121
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(5)	(259)	(37)	(50)	-	(1)	-	(352)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(5)	-	-	-	-	-	(5)
Autres produits								35
Autres charges								(49)
Résultat opérationnel (EBIT)								1 750
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence								(9)
Coût du financement								(413)
Produits perçus des investissements financiers								21
Autres produits financiers								47
Autres charges financières								(236)
Impôt sur les résultats								(332)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession								1 299
Résultat net								2 127
<i>Dont</i>								
Résultat net, part du groupe								1 411
Intérêts minoritaires								716

Sur neuf mois au 30 septembre 2012

(en millions d'euros)

	Groupe Canal+	Universal Music Group	GVT	SFR	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	3 634	2 899	1 282	8 488	-	44	-	16 347
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	13	4	-	20	-	3	(40)	-
Chiffre d'affaires	3 647	2 903	1 282	8 508	-	47	(40)	16 347
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(2 729)	(2 571)	(752)	(5 744)	(73)	(50)	40	(11 879)
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(10)	(11)	(2)	(29)	(7)	(1)	-	(60)
EBITDA	908	321	528	2 735	(80)	(4)	-	4 408
Coûts de restructuration	-	(37)	-	(19)	(6)	(1)	-	(63)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	(1)	-	(1)	1	-	-	-	(1)
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	(10)	-	-	(2)	(1)	-	(13)
Amortissements d'immobilisations corporelles	(129)	(36)	(169)	(627)	(1)	(1)	-	(963)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(56)	-	(17)	(440)	-	(1)	-	(514)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	722	238	341	1 650	(89)	(8)	-	2 854
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(1)	(216)	(42)	(50)	-	(2)	-	(311)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(93)	-	-	-	-	-	(93)
Autres produits								12
Autres charges								(82)
Résultat opérationnel (EBIT)								2 380
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence								(19)
Coût du financement								(406)
Produits perçus des investissements financiers								6
Autres produits financiers								11
Autres charges financières								(123)
Impôt sur les résultats								(657)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession								1 063
Résultat net								2 255
<i>Dont</i>								
Résultat net, part du groupe								1 658
Intérêts minoritaires								597

Bilan

(en millions d'euros)	Groupe Canal+	Universal Music Group	GVT	SFR	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Total Vivendi
30 septembre 2013							
Actifs sectoriels (a)	7 724	8 287	4 854	20 651	197	234	41 947
<i>Dont titres mis en équivalence</i>	<i>193</i>	<i>85</i>	<i>-</i>	<i>146</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>424</i>
Actifs non alloués (b)							18 009
Total Actif							59 956
Passifs sectoriels (c)	2 781	3 188	520	3 428	4 420	54	14 391
Passifs non alloués (d)							23 929
Total Passif							38 320
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	147	35	568	1 012	-	6	1 768
Investissements industriels, nets (capex, net) (e)	159	19	614	1 242	-	6	2 040

- Les actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisition, les actifs de contenus, les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les titres mis en équivalence, les actifs financiers, les stocks et les créances d'exploitation et autres.
- Les actifs non alloués comprennent les impôts différés actifs, les impôts courants, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs détenus en vue de la vente et les actifs des métiers en cours de cession d'Activision Blizzard pour 8 887 millions d'euros et du groupe Maroc Telecom pour 6 504 millions d'euros.
- Les passifs sectoriels comprennent les provisions, les autres passifs non courants et les dettes d'exploitation.
- Les passifs non alloués comprennent les emprunts et autres passifs financiers, les impôts différés passifs, les impôts courants ainsi que les passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente et aux actifs des métiers en cours de cession d'Activision Blizzard pour 2 944 millions d'euros et du groupe Maroc Telecom pour 2 534 millions d'euros.
- Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Note 4 Coût du financement

(en millions d'euros) (Charge)/produit	3e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31
	2013	2012	2013	2012	décembre 2012
Charges d'intérêts sur les emprunts	(144)	(140)	(429)	(428)	(572)
Produits d'intérêts de la trésorerie	7	10	16	22	28
Coût du financement	(137)	(130)	(413)	(406)	(544)
<i>Frais et primes sur émission ou remboursement d'emprunts et de lignes de crédit et dénouement anticipé d'instruments dérivés de couverture</i>	(4)	(3)	(13)	(11)	(15)
	(141)	(133)	(426)	(417)	(559)

Note 5 Impôt

(en millions d'euros) (Charge)/produit d'impôt	3e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31
	2013	2012	2013	2012	décembre 2012
Incidence des régimes de l'intégration fiscale de Vivendi SA et du bénéfice mondial consolidé	51 (a)	28	178 (a)	226	333
Autres composantes de l'impôt	(211)	(334)	(510)	(883)	(937)
Impôt sur les résultats	(160)	(306)	(332)	(657)	(604)

a. Correspond essentiellement à 25 % et 75 % respectivement, de l'économie d'impôt attendue au titre de l'exercice 2014.

Note 6 Activités cédées ou en cours de cession

A compter du deuxième trimestre 2013 et en application de la norme IFRS 5, compte tenu des échéances attendues pour la réalisation effective des cessions en cours, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le bilan consolidés de Vivendi comme des activités cédées ou en cours de cession. En pratique, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont comptabilisés comme suit :

- Leur contribution à chaque ligne du compte de résultat consolidé de Vivendi (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession ». Conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés (2013 et 2012) afin de rendre l'information homogène.
- Leur contribution à chaque ligne du tableau des flux de trésorerie consolidés de Vivendi est regroupée sur la ligne « Flux de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession ». Conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés (2013 et 2012) afin de rendre l'information homogène.
- Leur contribution à chaque ligne du bilan consolidé de Vivendi au 30 septembre 2013 est regroupée sur les lignes « Actifs des métiers cédés ou en cours de cession » et « Passifs associés aux actifs des métiers cédés ou en cours de cession ».

6.1 Activision Blizzard

Le 11 octobre 2013, Vivendi a finalisé la cession de 88 % de sa participation dans Activision Blizzard, soit 600,64 millions d'actions au prix de 13,60 dollars par action, pour un montant en numéraire de 8 169 millions de dollars (6 045 millions d'euros).

Les principales modalités des accords annoncés le 26 juillet 2013 sont les suivantes :

- Au travers de l'acquisition d'une filiale de Vivendi, Activision Blizzard a acheté 428,68 millions d'actions Activision Blizzard, au prix de 13,60 dollars par action, soit un montant en numéraire de 5 830 millions de dollars.
- Concomitamment, Vivendi a cédé 171,97 millions d'actions Activision Blizzard, au prix de 13,60 dollars par action, soit un montant en numéraire de 2 339 millions de dollars, à un consortium d'investisseurs (ASAC II LP) mené par Messieurs Robert Kotick, directeur général d'Activision Blizzard, et Brian Kelly, le président du conseil d'administration. ASAC II LP détient ainsi environ 24,7 % du capital (après rachat de 428,68 millions d'actions par Activision Blizzard).
- A l'issue de ces deux cessions réalisées simultanément le 11 octobre 2013, Vivendi conserve 83 millions de titres Activision Blizzard, représentant 11,9 % du capital d'Activision Blizzard (après rachat de 428,68 millions d'actions par Activision Blizzard). Cette participation résiduelle de Vivendi est soumise à une période de « lock-up » (blocage) de 15 mois décrite *infra*. Le produit de cession de cette participation résiduelle est estimé à un montant global de 1 129 millions de dollars (832 millions d'euros), sur la

base de 13,60 dollars par action, et de 1 418 millions de dollars (1 045 millions d'euros), sur la base de 17,08 dollars par action, cours de l'action Activision Blizzard au 11 octobre 2013.

- Ces accords incluent des garanties et conditions habituelles dans ce type d'opération.

Comptabilisation d'Activision Blizzard au 30 septembre 2013

Au 30 septembre 2013, Vivendi détenait 683,64 millions d'actions Activision Blizzard, soit 60,85 % du capital. Dans les comptes condensés de Vivendi pour les neuf premiers mois de l'exercice 2013, Activision Blizzard est comptabilisée comme une activité en cours de cession, conformément à la norme IFRS 5.

Déconsolidation d'Activision Blizzard à compter du 11 octobre 2013

A compter du 11 octobre 2013, date à laquelle Vivendi a cédé 600,64 millions d'actions Activision Blizzard (représentant 53,46 % du capital de cette dernière), Vivendi a perdu le contrôle et déconsolidé Activision Blizzard. Dans les comptes consolidés de Vivendi pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la participation résiduelle de 11,9 % dans le capital d'Activision Blizzard sera comptabilisée en « Actifs détenus en vue de la vente », sous la condition de la période de « *lock-up* » (blocage) de cette participation.

Plus-value de cession estimée

Au plan comptable et conformément aux normes IFRS, Vivendi est considéré avoir cédé 100 % de sa participation dans Activision Blizzard en conséquence de la perte de contrôle de sa filiale. La plus-value de cession sera déterminée comme la différence entre la valeur de 100 % des titres Activision Blizzard détenus par Vivendi évaluée au prix de 13,60 dollars par action (net des frais de cession), soit 6 855 millions d'euros, et l'actif net d'Activision Blizzard dans les comptes consolidés de Vivendi à la date de perte de contrôle, soit 4 490 millions d'euros sur la base du bilan au 30 septembre 2013. En outre, conformément aux normes IFRS, les écarts de conversion et autres éléments directement comptabilisés en capitaux propres liés à Activision Blizzard seront recyclés en résultat, soit un gain d'environ 550 millions d'euros au 30 septembre 2013. La plus-value sera comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice 2013 et présentée en « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession » ; elle est estimée à environ 2 915 millions d'euros.

Engagements donnés dans le cadre de la cession d'Activision Blizzard

Dans le cadre de la cession par Vivendi de 88 % de sa participation dans Activision Blizzard, finalisée le 11 octobre 2013 (« date de finalisation »), Vivendi, ASAC II LP et Activision Blizzard ont pris un certain nombre d'engagements réciproques d'usage dans ce type d'opérations (*representations, warranties and covenants*). Les parties se sont engagées à s'indemniser des conséquences susceptibles de résulter d'un manquement à leurs engagements respectifs. Ces garanties sont illimitées dans le temps et non plafonnées.

Par ailleurs, Vivendi a accordé à Activision Blizzard des garanties relatives aux dettes fiscales ou tout autre passif de la société Amber Holding Subsidiary Co. (« Amber »), filiale de Vivendi rachetée par Activision Blizzard, sur les exercices antérieurs à la date de finalisation. Ces garanties sont illimitées dans le temps et non plafonnées. Les attributs fiscaux (principalement des pertes reportables) alloués à Amber et Activision Blizzard s'élèvent à environ 676 millions de dollars, soit une économie d'impôt potentielle d'environ 245 millions de dollars. Vivendi a octroyé à Activision Blizzard une garantie, sous certaines conditions, relative à ces attributs fiscaux, plafonnée à 200 millions de dollars et qui couvre les exercices clos au 31 décembre 2016 et antérieurs.

Enfin, la participation résiduelle conservée par Vivendi (83 millions d'actions) est soumise à une période de blocage (« *lock-up* ») en 2 temps :

- pendant une période de 180 jours après la date de finalisation (jusqu'au 9 avril 2014), Vivendi ne peut ni céder, ni transférer, ni couvrir, ni aliéner, directement ou indirectement, aucune de ses actions Activision Blizzard ;
- pendant une période de 90 jours suivant cette première période de blocage (du 10 avril au 8 juillet 2014), Vivendi peut vendre un nombre d'actions Activision Blizzard plafonné au minimum entre (i) 50 % des 83 millions d'actions détenus par Vivendi et (ii) 9 % des actions Activision Blizzard en circulation ;
- après cette seconde période, Vivendi est soumis à une nouvelle période de blocage de 180 jours (entre le 9 juillet 2014 et le 4 janvier 2015).

A l'issue de cette dernière période, Vivendi peut céder le solde de sa participation, sans restriction.

Activision Blizzard s'est engagé à déposer un prospectus (« *registration statement* ») avant chaque fenêtre de vente pour permettre à Vivendi de procéder à l'introduction en bourse de ses actions Activision Blizzard.

Jusqu'au 2^{ème} anniversaire de la date de finalisation (11 octobre 2015), avant toute vente d'actions Activision Blizzard par Vivendi sur le marché, Vivendi doit informer Activision Blizzard de son intention de vendre des actions. Activision Blizzard peut alors offrir de racheter tout ou partie des actions que Vivendi a l'intention de vendre sur le marché. Vivendi peut décider seul d'accepter ou refuser cette offre.

La participation d'ASAC II LP est également soumise à une période de blocage de 180 jours après la date de finalisation (jusqu'au 9 avril 2014), pendant laquelle il lui est interdit de vendre des actions Activision Blizzard sauf si le produit net de ces ventes est destiné à payer des sommes liées à ses emprunts.

Compte de résultat

Activision Blizzard (en millions d'euros)	3e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31 décembre 2012
	2013	2012	2013	2012	
Chiffre d'affaires	521	673	2 328	2 404	3 768
EBITDA	124	211	989	867	1 315
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	121	182	895	754	1 149
Résultat opérationnel (EBIT)	121	182	891	750	1 128
Résultat des activités avant impôt	73	184	846	755	1 131
Impôt sur les résultats	9	(8)	(154)	(147)	(258)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	82	176	692	608	873
<i>Dont</i>					
Part du groupe	50	108	423	373	536
Intérêts minoritaires	32	68	269	235	337

6.2 Groupe Maroc Telecom

Le 4 novembre 2013, Vivendi a signé l'accord définitif avec Etisalat, avec qui les négociations exclusives avaient débuté le 22 juillet 2013, pour la vente de sa participation de 53 % dans le groupe Maroc Telecom. Les principaux éléments de cet accord sont les suivants (selon les modalités connues à ce jour) :

- cet accord valorise la participation dans le groupe Maroc Telecom à un prix par action de 92,6 dirhams marocains, soit pour Vivendi un produit de cession en numéraire de 4,2 milliards d'euros, dont 310 millions d'euros au titre du dividende 2012. En tenant compte de la dette nette du groupe Maroc Telecom, la transaction s'effectue sur une valeur d'entreprise proportionnelle de la participation de Vivendi de 4,5 milliards d'euros, soit un multiple de 6,2 fois l'EBITDA ;
- la finalisation de cette opération est soumise à certaines conditions suspensives, dont l'obtention des autorisations réglementaires requises au Maroc et dans les pays où le groupe Maroc Telecom est présent ainsi que la finalisation du pacte d'actionnaires entre Etisalat et le Royaume du Maroc. Cette opération devrait être finalisée début 2014.

Compte de résultat

Groupe Maroc Telecom (en millions d'euros)	3e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31 décembre 2012
	2013	2012	2013	2012	
Chiffre d'affaires	627	665	1 927	2 028	2 689
EBITDA	357	377	1 112	1 128	1 506
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	356	266	891	729	988
Résultat opérationnel (EBIT)	357	261	878	710	962
Résultat des activités avant impôt	347	252	855	690	933
Impôt sur les résultats	(66)	(81)	(248)	(235)	(301)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	281	171	607	455	632
<i>Dont</i>					
Part du groupe	132	82	273	213	297
Intérêts minoritaires	149	89	334	242	335

Capitaux propres

Au 30 septembre 2013,

- le montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires du groupe Maroc Telecom s'élève à 1 081 millions d'euros ;
- les autres éléments du résultat global du groupe Maroc Telecom comprennent des écarts de conversion pour 44 millions d'euros, correspondant à une perte de change latente qui reflète la dépréciation du dirham marocain depuis 2001, et qui seront recyclés en résultat de cession du groupe Maroc Telecom lors de sa finalisation.

Note 7 Résultat par action

	3e trimestres clos le 30 septembre				Sur neuf mois au 30 septembre				Exercice clos le 31 décembre 2012	
	2013		2012		2013		2012		2012	
	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat (en millions d'euros)										
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe	194	194	303	303	715	715	1 072	1 072	(654)	(654)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du groupe	182	182 (a)	190	190 (a)	696	693 (a)	586	584 (a)	833	830 (a)
Résultat net, part du groupe	376	376 (a)	493	493 (a)	1 411	1 408 (a)	1 658	1 656 (a)	179	176 (a)
Nombre d'actions (en millions)										
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (b)	1 335,6	1 335,6	1 298,9	1 298,9	1 327,8	1 327,8	1 290,9	1 290,9	1 298,9	1 298,9
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	4,2	-	2,6	-	4,1	-	2,1	-	3,5
Nombre d'actions moyen pondéré ajusté	1 335,6	1 339,8	1 298,9	1 301,5	1 327,8	1 331,9	1 290,9	1 293,0	1 298,9	1 302,4
Résultat par action (en euros)										
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe par action	0,14	0,14	0,23	0,23	0,54	0,54	0,83	0,83	(0,50)	(0,50)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du groupe par action	0,14	0,14	0,15	0,15	0,52	0,52	0,45	0,45	0,64	0,64
Résultat net, part du groupe par action	0,28	0,28	0,38	0,38	1,06	1,06	1,28	1,28	0,14	0,14

- a. Comprend uniquement l'effet dilutif potentiel des plans d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites Activision Blizzard pour un montant non significatif.
- b. Net des titres d'autocontrôle (environ 0,7 million de titres au 30 septembre 2013).

Note 8 Emprunts et autres passifs financiers

(en millions d'euros)	30 septembre 2013			31 décembre 2012		
	Total	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme
Emprunts obligataires	11 604	6 640	4 964	10 888	10 188	700
Emprunts bancaires (lignes de crédit confirmées tirées)	2 219	2 176	43	2 423	2 326	97
Billets de trésorerie émis	2 815	-	2 815	3 255	-	3 255
Découverts bancaires	238	-	238	192	-	192
Autres emprunts bancaires	100	-	100	625	34	591
Intérêts courus à payer	270	-	270	205	-	205
Autres	98	65	33	126	86	40
Valeur de remboursement des emprunts	17 344	8 881	8 463	17 714	12 634	5 080
Effet cumulé du coût amorti et des réévaluations liées à la comptabilité de couverture	(19)	(19)	-	(1)	4	(5)
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires	8	8	-	8	8	-
Instruments financiers dérivés	64	29	35	36	21	15
Emprunts et autres passifs financiers	17 397	8 899	8 498	17 757	12 667	5 090

8.1 Emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt (%)		Échéance	30 septembre 2013	Arrivant à maturité avant le 30 septembre					Arrivant à maturité après le 30 septembre 2018	31 décembre 2012
	nominal	effectif			2014	2015	2016	2017	2018		
750 millions d'euros (juillet 2013)	2,375%	2,51%	janv.-19	750 (a)	-	-	-	-	-	750	-
700 millions d'euros (décembre 2012)	2,500%	2,65%	janv.-20	700	-	-	-	-	-	700	700
550 millions de dollars (avril 2012)	2,400%	2,50%	avr.-15	420 (b)	420	-	-	-	-	-	420
650 millions de dollars (avril 2012)	3,450%	3,56%	janv.-18	481 (c)	410	-	-	71	-	-	491
800 millions de dollars (avril 2012)	4,750%	4,91%	avr.-22	591 (c)	400	-	-	-	-	191	604
1 250 millions d'euros (janvier 2012)	4,125%	4,31%	juil.-17	1 250	-	-	1 250	-	-	-	1 250
500 millions d'euros (novembre 2011)	3,875%	4,04%	nov.-15	500 (d)	500	-	-	-	-	-	500
500 millions d'euros (novembre 2011)	4,875%	5,00%	nov.-18	500	-	-	-	-	-	500	500
1 000 millions d'euros (juillet 2011)	3,500%	3,68%	juil.-15	1 000 (d)	1 000	-	-	-	-	-	1 000
1 050 millions d'euros (juillet 2011)	4,750%	4,67%	juil.-21	1 050	-	-	-	-	-	1 050	1 050
750 millions d'euros (mars 2010)	4,000%	4,15%	mars-17	750	-	-	-	750	-	-	750
700 millions d'euros (décembre 2009)	4,875%	4,95%	déc.-19	700	-	-	-	-	-	700	700
500 millions d'euros (décembre 2009)	4,250%	4,39%	déc.-16	500	-	-	-	500	-	-	500
300 millions d'euros - SFR (juillet 2009)	5,000%	5,05%	juil.-14	300	300	-	-	-	-	-	300
1 120 millions d'euros (janvier 2009)	7,750%	7,69%	janv.-14	894 (a)	894	-	-	-	-	-	894
700 millions de dollars (avril 2008)	6,625%	6,85%	avr.-18	518 (c)	340	-	-	-	178	-	529
700 millions d'euros (octobre 2006)	4,500%	5,47%	oct.-13	700 (e)	700	-	-	-	-	-	700
Valeur de remboursement des emprunts obligataires				11 604	4 964	-	-	2 500	249	3 891	10 888

Les obligations émises en euros sont cotées à la Bourse du Luxembourg.

Les obligations émises en dollars sont converties en euros en utilisant le taux de change euro/dollar à la clôture, soit 1,3525 EUR/USD au 30 septembre 2013 (1,3244 EUR/USD au 31 décembre 2012).

- Le 9 juillet 2013, Vivendi a émis un emprunt obligataire de 750 millions d'euros, à échéance janvier 2019. Cette opération a permis de refinancer l'emprunt obligataire de janvier 2009, à échéance janvier 2014.
- Cet emprunt obligataire émis en dollars fait l'objet d'une couverture de change USD/EUR (« *cross-currency swap* ») au taux de 1,3082 EUR/USD, soit une contre-valeur à l'échéance de 420 millions d'euros. Au 30 septembre 2013, la contre-valeur de cet emprunt au taux de clôture s'élève à 407 millions d'euros. Le 15 novembre 2013, Vivendi remboursera par anticipation l'intégralité de cet emprunt obligataire suite à l'exercice d'une option d'achat à 100 % (« *make-whole* »). Par conséquent, il a été reclassé en emprunts à court terme au 30 septembre 2013.
- Le 25 octobre 2013, Vivendi a remboursé par anticipation (« *tender offer* ») un montant de 1 555 millions de dollars sur les emprunts obligataires suivants :
 - 555 millions de dollars sur l'emprunt de 650 millions de dollars d'avril 2012, à échéance initiale janvier 2018 ;
 - 541 millions de dollars sur l'emprunt de 800 millions de dollars d'avril 2012, à échéance initiale avril 2022 ;
 - 459 millions de dollars sur l'emprunt de 700 millions de dollars d'avril 2008, à échéance initiale avril 2018.
 Par conséquent, 1 150 millions d'euros ont été reclassés en emprunts à court terme au 30 septembre 2013.
- Le 11 novembre 2013, Vivendi a remboursé par anticipation (« *make-whole* ») l'intégralité de ces deux emprunts obligataires qui ont été reclassés en emprunts à court terme au 30 septembre 2013.
- Cet emprunt a été remboursé en octobre 2013 à son échéance contractuelle.

8.2 Emprunts bancaires

(en millions d'euros)	Échéance	Montant maximum	30	Arrivant à maturité avant le 30 septembre					Arrivant à maturité	31
			septembre 2013	2014	2015	2016	2017	2018	après le 30 septembre 2018	décembre 2012
Ligne de crédit de 1,5 milliard d'euros (mars 2013)	mars-18	1 500 (a)	475	-	-	-	-	475	-	-
Ligne de crédit de 1,5 milliard d'euros (mai 2012)	mai-17	1 500	320	-	-	-	320	-	-	-
Ligne de crédit de 1,1 milliard d'euros (janvier 2012)	janv.-17	1 100	-	-	-	-	-	-	-	-
Ligne de crédit de 40 millions d'euros (janvier 2012)	janv.-15	40	-	-	-	-	-	-	-	-
Ligne de crédit de 5 milliards d'euros (mai 2011)										
tranche B : 1,5 milliard d'euros	-	- (a)	-	-	-	-	-	-	-	725
tranche C : 2 milliards d'euros	mai-16	2 000	500	-	-	500	-	-	-	819
Ligne de crédit de 1 milliard d'euros (septembre 2010)	sept.-15	1 000	475	-	475	-	-	-	-	350
Ligne de crédit de 1,2 milliard d'euros - SFR (juin 2010)	juin-15	1 200 (b)	-	-	-	-	-	-	-	-
GVT - BNDES	-	488	422	31	76	82	71	51	111	406
Maroc Telecom - Emprunt de 3 milliards de dirhams	juil.-14	-	-	-	-	-	-	-	-	94
Groupe Canal+ - VSTV	-	36	27	12	4	11	-	-	-	29
Lignes de crédit bancaire confirmées tirées			2 219	43	555	593	391	526	111	2 423
Lignes de crédit bancaire confirmées et non tirées			6 644	10	1 775	1 511	2 291	1 035	22	6 616
Total des lignes de crédit bancaire du groupe			8 863	53	2 330	2 104	2 682	1 561	133	9 039
Billets de trésorerie émis (c)			2 815	2 815						3 255

- Le 28 mars 2013, Vivendi a refinancé par anticipation une ligne de crédit bancaire d'un montant de 1,5 milliard d'euros qui arrivait à échéance en mai 2014 par une nouvelle ligne bancaire de même montant et d'une durée de 5 ans.
- Le 23 octobre 2013, la ligne de crédit de 1,2 milliard d'euros de SFR a été annulée.
- Les billets de trésorerie sont adossés à des lignes de crédit bancaire confirmées. Ils sont classés dans les emprunts à court terme du bilan consolidé. Le 20 février 2013, la société a porté le plafond d'autorisation du programme de billets de trésorerie de Vivendi SA auprès de la Banque de France de 4 à 5 milliards d'euros.

Les lignes de crédit bancaire de Vivendi SA, lorsqu'elles sont tirées, portent intérêt à taux variable.

Par ailleurs, une lettre de crédit d'un montant de 975 millions d'euros a été émise le 4 mars 2013 dans le cadre de l'appel du jugement Liberty Media (se reporter à la note 10). Cet engagement financier hors-bilan est sans impact sur la dette nette de Vivendi.

8.3 Notation de la dette financière

La notation de Vivendi au 14 novembre 2013, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2013, est la suivante :

Agence de notation	Date de notation	Type de dette	Notations	Perspective
Standard & Poor's	27 juillet 2005 (a)	Dette long terme <i>corporate</i>	BBB	Négative (a)
		Dette court terme <i>corporate</i>	A-2	
		Dette senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	
Moody's	13 septembre 2005 (b)	Dette long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	Baa2	Négative (b)
Fitch Ratings	10 décembre 2004	Dette long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	Stable

- Le 5 août 2013, l'agence de notation Standard & Poor's a maintenu la notation et la perspective de la dette à long terme de Vivendi.
- Le 4 mars 2013, l'agence de notation Moody's a réaffirmé la notation de la dette à long terme Baa2 de Vivendi, en précisant l'avoir placée en perspective négative.

Note 9 Engagements

- Cession d'Activision Blizzard et du groupe Maroc Telecom : se reporter à la note 6.
- Acquisition de la participation minoritaire de Groupe Lagardère dans Canal+ France : se reporter à la note 2.

Note 10 Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Vivendi est mis en cause dans un certain nombre de procédures judiciaires, gouvernementales, arbitrales et administratives.

La description des litiges dans lesquels Vivendi ou des sociétés de son groupe sont parties (demandeur ou défendeur) est présentée dans la note 27 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 figurant dans le Document de référence 2012 (pages 310 et suivantes) et dans la section 3 du Chapitre 1 figurant dans le Document de référence 2012 (pages 45 et suivantes). Les paragraphes suivants constituent une mise à jour au 14 novembre 2013, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes des neuf premiers mois de l'exercice 2013.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe, autres que ceux décrits ci-dessous.

Plainte de Liberty Media Corporation

Le 28 mars 2003, Liberty Media Corporation et certaines de ses filiales ont engagé une action contre Vivendi et Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo devant le tribunal fédéral du District sud de New-York sur la base du contrat conclu entre Vivendi et Liberty Media relatif à la création de Vivendi Universal Entertainment en mai 2002. Les plaignants allèguent une violation des dispositions du Securities Exchange Act de 1934 et de certaines garanties et représentations contractuelles. Cette procédure a été consolidée avec la « *class action* » pour les besoins de la procédure de « *discovery* », mais en a été dissociée le 2 mars 2009. Le juge en charge du dossier a autorisé Liberty Media à se prévaloir du verdict rendu dans la « *class action* » quant à la responsabilité de Vivendi (« *collateral estoppel* »).

Le 25 juin 2012, le jury a rendu son verdict. Il a estimé que Vivendi était à l'origine de certaines déclarations fausses ou trompeuses et de la violation de plusieurs garanties et représentations contractuelles et a accordé à Liberty Media des dommages d'un montant de 765 millions d'euros. Vivendi a déposé plusieurs motions (« *post-trial motions* ») auprès du juge afin notamment que ce dernier écarte le verdict du jury pour absence de preuves et ordonne un nouveau procès.

Le 9 janvier 2013, le Tribunal a confirmé le verdict. Il a en outre accordé des intérêts avant jugement (« *pre-judgment interest* »), commençant à courir le 16 décembre 2001 jusqu'à la date d'homologation, au taux des billets du Trésor américain à un an. Le montant total de la condamnation s'élève à 945 millions d'euros avec les « *pre-judgment interest* ». Le 17 janvier 2013, le Tribunal a homologué le verdict, mais en a décalé la publication officielle afin de se prononcer sur deux « *post-trial motions* » encore pendantes, qu'il a ensuite rejetées le 12 février 2013.

Le 15 février 2013, Vivendi a fait appel du jugement contre lequel il estime disposer de solides arguments. Le 13 mars 2013, Vivendi a déposé une motion auprès de la Cour d'appel, lui demandant de suspendre son examen de l'appel dans le dossier Liberty Media jusqu'à ce que le verdict dans la « *class action* » soit homologué et que l'appel dans ces deux dossiers soit examiné en même temps. Le 4 avril 2013, la Cour d'appel a accédé à la demande de Vivendi en acceptant d'entendre les deux dossiers en même temps. L'appel dans le dossier Liberty Media est donc suspendu jusqu'à ce que Vivendi puisse faire appel dans celui de la « *class action* ».

Sur la base du verdict rendu le 25 juin 2012 et de son homologation par le juge, Vivendi a comptabilisé au 31 décembre 2012 une provision d'un montant de 945 millions d'euros.

Procès des anciens dirigeants de Vivendi à Paris

En octobre 2002, le Pôle financier du Parquet de Paris a ouvert une instruction, pour diffusion dans le public d'informations fausses ou trompeuses sur les perspectives ou la situation de la société et pour présentation et publication de comptes inexacts, insincères ou infidèles (exercices 2000 et 2001). L'instruction a fait l'objet d'un réquisitoire supplétif portant sur les rachats par la société de ses propres titres entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2001. Vivendi s'est constitué partie civile.

Le procès s'est tenu du 2 au 25 juin 2010 devant la 11^{ème} Chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris, à l'issue duquel le procureur de la République a demandé la relaxe de tous les prévenus. Le Tribunal correctionnel a rendu son délibéré le 21 janvier 2011. Il a confirmé la qualité de partie civile de Vivendi. Jean-Marie Messier, Guillaume Hannezo, Edgar Bronfman Jr et Eric Licoys ont été

condamnés à des peines avec sursis et à des amendes. En outre, Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo ont été condamnés solidairement à des dommages et intérêts au profit des actionnaires parties civiles recevables. Un appel a été interjeté par les anciens dirigeants de Vivendi ainsi que par certaines parties civiles. Le procès en appel se tient depuis le 28 octobre jusqu'au 26 novembre 2013, devant la Cour d'appel de Paris.

Actions contre Activision Blizzard, Inc., son Conseil d'administration et Vivendi

En août 2013, une action ut singuli (« *derivative action* ») a été initiée devant la Cour supérieure de Los Angeles par un actionnaire individuel contre Activision Blizzard, Inc. (« Activision Blizzard » ou la « Société »), tous les membres de son Conseil d'administration et contre Vivendi. Le plaignant, Todd Miller, prétend que le Conseil d'administration d'Activision Blizzard et Vivendi ont manqué à leurs obligations fiduciaires en autorisant la cession de la participation de Vivendi dans la Société. Il allègue que cette opération serait non seulement désavantageuse pour Activision Blizzard mais qu'elle aurait également conféré un avantage disproportionné à un groupe d'investisseurs dirigé par Robert Kotick et Brian Kelly, respectivement directeur général et co-président du Conseil d'administration de la Société, et cela avec la complicité de Vivendi.

Le 11 septembre 2013, une seconde action ut singuli reposant essentiellement sur les mêmes allégations a été initiée devant la « Delaware Court of Chancery », par un autre actionnaire minoritaire d'Activision Blizzard, Anthony Pacchia.

Le même jour, un autre actionnaire minoritaire, Douglas Hayes, a initié une action similaire, demandant en outre que la clôture de l'opération de cession soit suspendue jusqu'à l'approbation de l'opération par l'assemblée des actionnaires d'Activision Blizzard. Le 18 septembre 2013, la « Delaware Court of Chancery » a fait droit à cette requête en interdisant la clôture de l'opération. La Cour suprême du Delaware a néanmoins annulé cette décision, le 10 octobre 2013, permettant ainsi la finalisation de l'opération. Cette action se poursuit maintenant au fond.

Le 2 novembre 2013, la « Delaware Court of Chancery » a joint les actions « Pacchia » et « Hayes » sous la forme d'une procédure unique « In Re Activision Blizzard Inc. Securities Litigation ».

Vivendi Deutschland contre FIG

A la suite d'une assignation en paiement du solde du prix de vente d'un immeuble déposée par CGIS BIM (filiale de Vivendi) contre la société FIG, cette dernière a, le 29 mai 2008, obtenu reconventionnellement de la Cour d'appel de Berlin, infirmant un jugement du Tribunal de Berlin, l'annulation de la vente. CGIS BIM a été condamné à récupérer l'immeuble et à payer des dommages-intérêts. Vivendi a fourni une garantie bancaire afin de pouvoir mener des négociations en vue d'un accord. Ces négociations n'ayant pu aboutir, CGIS BIM a contesté, le 3 septembre 2008, la régularité de l'exécution du jugement. Un arrêt de la Cour Régionale de Berlin en date du 23 avril 2009 a privé d'effets l'arrêt de la Cour d'appel du 29 mai 2008. Le 12 juin 2009, FIG a fait appel de cette décision devant la Cour d'appel de Berlin. Le 16 décembre 2010, la Cour d'appel de Berlin a débouté FIG et confirmé le jugement de la Cour régionale de Berlin d'avril 2009 qui donnait raison à CGIS BIM en ce qu'elle contestait la régularité de l'exécution du jugement par FIG et en conséquence annulait la condamnation de CGIS BIM à récupérer l'immeuble et payer des dommages et intérêts. Cette décision est désormais définitive. En parallèle, FIG a déposé une deuxième plainte, notifiée à CGIS BIM le 3 mars 2009, devant la Cour Régionale de Berlin afin d'obtenir des dommages-intérêts supplémentaires. Le 19 juin 2013, la Cour régionale de Berlin a condamné CGIS BIM à payer à FIG la somme de 3,9 millions d'euros avec intérêts à compter du 27 février 2009. CGIS BIM a fait appel de cette décision.

Lagardère contre Vivendi, Groupe Canal+ et Canal+ France

Le 12 février 2013, Vivendi, Groupe Canal+ et Canal+ France ont été assignés devant le Tribunal de commerce de Paris par Lagardère Holding TV, actionnaire à 20 % de Canal+ France, et par MM. Dominique D'Hinnin et Philippe Robert, membres du Conseil de surveillance de Canal+ France. Le groupe Lagardère demande la nullité de la convention de centralisation de trésorerie conclue entre Canal+ France et Groupe Canal+, au motif qu'il s'agirait d'une convention réglementée et demande, en conséquence, la restitution, sous astreinte, par Groupe Canal+, de l'intégralité de l'excédent de trésorerie que Canal+ France lui a confié en application de ladite convention. Les parties ont fait connaître leur accord pour la désignation d'un médiateur afin de les aider dans la recherche d'une solution amiable au litige qui les oppose. Le 10 juin 2013, le Tribunal de commerce de Paris a désigné René Ricol en qualité de médiateur. A l'issue de la médiation qui s'est terminée le 14 octobre 2013, les différentes parties ont conclu un protocole transactionnel en date du 5 novembre 2013, lequel a mis un terme aux litiges les opposant.

Plainte de Vivendi contre France Télécom devant la Commission Européenne pour abus de position dominante

Le 2 mars 2009, Vivendi a, conjointement avec Free, déposé une plainte devant la Commission européenne à l'encontre de France Télécom pour abus de position dominante. Vivendi et Free reprochent à France Télécom d'imposer des tarifs excessifs sur les offres d'accès à son réseau fixe ainsi que sur l'abonnement téléphonique. Au cours du mois de juillet 2009, Bouygues Telecom s'est joint à cette plainte. Par courrier en date du 2 février 2010, la Commission a informé les parties de son intention de rejeter la plainte. Le 17 septembre 2010, Vivendi

a déposé un recours devant le Tribunal de première instance de l'Union Européenne au Luxembourg. Le 16 octobre 2013, le Tribunal a rejeté le recours de Vivendi.

Compañía de Aguas de Aconquija et Vivendi contre la République d'Argentine

Le 20 août 2007, le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux investissements (CIRDI) a rendu une sentence arbitrale en faveur de Vivendi et de sa filiale argentine Compañía de Aguas de Aconquija dans le cadre d'un contentieux né en 1996, relatif à la concession d'eau de la Province argentine de Tucuman détenue en 1995 et résiliée en 1997. La sentence établit que les actes des autorités de la Province avaient porté atteinte aux droits de Vivendi et de sa filiale et contrevenaient aux dispositions du Traité franco-argentin de protection des investissements étrangers. Le tribunal arbitral a accordé à Vivendi et à sa filiale 105 millions de dollars à titre de dommages, plus intérêts et frais.

Le 13 décembre 2007, l'Etat argentin a déposé une demande d'annulation de la sentence arbitrale, en se fondant notamment sur un prétendu conflit d'intérêt concernant l'un des arbitres. Le CIRDI a nommé un comité *ad hoc* chargé de statuer sur la demande d'annulation.

Le 10 août 2010, le CIRDI a rejeté la demande d'annulation de l'Etat argentin et la sentence du 20 août 2007 est devenue définitive.

Le 10 octobre 2013, Vivendi et CAA ont conclu un accord transactionnel avec l'Etat argentin mettant fin à leur litige.

Réclamation de la société Centenary Holdings III Ltd

Centenary Holdings III Ltd (CH III), ancienne filiale de Seagram cédée en janvier 2004, a été mise en liquidation judiciaire en juillet 2005. Le 9 janvier 2009, le liquidateur de CH III a assigné certains de ses anciens administrateurs, Vivendi ainsi que les anciens commissaires aux comptes de la société. Agissant dans l'intérêt des créanciers de CH III, le liquidateur soutient que les défendeurs auraient méconnu leurs obligations fiduciaires.

Le 30 septembre 2010, Vivendi et un des anciens administrateurs de CH III ont conclu un règlement amiable avec le liquidateur mettant fin aux poursuites à leur encontre et transférant à Vivendi le bénéfice des droits découlant de l'ensemble des actions engagées dans l'intérêt des créanciers de CH III.

Vivendi, venant aux droits de CH III, a assigné Stephen Bloch un ancien administrateur de CH III, ainsi que Murray Richards, son repreneur. Le procès s'est déroulé du 12 au 27 juin 2013 et le 9 octobre 2013 la Haute Cour de Justice de Londres a rendu une décision favorable à Vivendi. Le 25 octobre 2013, la Cour a condamné les défendeurs à payer la somme d'environ 9,6 millions de livres sterling.

Parabole Réunion

En juillet 2007, Parabole Réunion a introduit une procédure devant le Tribunal de grande instance de Paris consécutive à l'arrêt de la distribution exclusive des chaînes TPS sur les territoires de La Réunion, de Mayotte, de Madagascar et de la République de Maurice. Par jugement en date du 18 septembre 2007, le Groupe Canal+ s'est vu interdire sous astreinte de permettre la diffusion par des tiers des dites chaînes, ou des chaînes de remplacement qui leur auraient été substituées. Groupe Canal+ a interjeté appel au fond de ce jugement. Le 19 juin 2008, la Cour d'Appel de Paris a infirmé partiellement le jugement et précisé que les chaînes de remplacement n'avaient pas à être concédées en exclusivité si ces chaînes étaient mises à disposition de tiers préalablement à la fusion avec TPS. Parabole Réunion a encore été débouté de ses demandes sur le contenu des chaînes en question. Le 19 septembre 2008, Parabole Réunion a formé un pourvoi en cassation. Le 10 novembre 2009, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Parabole Réunion. Dans le cadre de ce litige, les différentes juridictions avaient eu l'occasion de rappeler qu'en cas de disparition de la chaîne TPS Foot, Groupe Canal+ devrait mettre à la disposition de Parabole Réunion une chaîne d'attractivité équivalente. Cette injonction était assortie d'une astreinte, en cas de non respect. Le 24 septembre 2012, Parabole Réunion a assigné à jour fixe les sociétés Groupe Canal+, Canal+ France et Canal+ Distribution, devant le Juge de l'exécution du Tribunal de grande instance de Nanterre, en liquidation de cette astreinte (une demande de liquidation ayant été préalablement rejetée par le Juge de l'exécution de Nanterre, la Cour d'Appel de Paris et la Cour de cassation). Le 6 novembre 2012, Parabole Réunion a étendu ses demandes aux chaînes TPS Star, Cinéma Classic, Culte et Star. Le 9 avril 2013, le Juge de l'exécution a déclaré Parabole Réunion partiellement irrecevable et l'a débouté de ses autres demandes. Il a pris soin de rappeler que Groupe Canal+ n'était débiteur d'aucune obligation de contenu ou de maintien de programmation sur les chaînes mises à disposition de Parabole Réunion. Parabole Réunion a interjeté appel de ce jugement.

En parallèle, le 21 octobre 2008, Parabole Réunion et ses actionnaires ont assigné les sociétés Canal Réunion, Canal+ Overseas, CanalSatellite Réunion, Canal+ France, Groupe Canal+ et Canal+ Distribution afin d'obtenir l'exécution forcée du protocole d'accord signé entre elles le 30 mai 2008, en vue du rapprochement de leurs activités de distribution de chaînes de télévision dans l'océan indien. Ce protocole, qui était soumis à la réalisation d'un certain nombre de conditions suspensives, était devenu caduc. Le 15 juin 2009, le Tribunal de commerce a rejeté les demandes de Parabole Réunion. Celle-ci a fait appel de cette décision et a été déboutée. Le 23 mai 2011, Parabole Réunion a formé un pourvoi en cassation. Ce pourvoi a été rejeté le 30 mai 2012.

Le 26 avril 2012, Parabole Réunion a assigné Canal+ France, Groupe Canal+ et Canal+ Distribution devant le Tribunal de grande instance de Paris aux fins de constater le manquement par les sociétés du Groupe Canal+ à leurs obligations contractuelles envers la société Parabole Réunion et à leurs engagements auprès du Ministre de l'Économie.

France Télécom contre SFR

Le 10 août 2011, France Télécom a assigné SFR devant le Tribunal de commerce de Paris. France Télécom demande qu'il soit fait injonction à SFR de cesser les débordements à l'interconnexion de leurs réseaux respectifs. En avril 2013, France Télécom a augmenté le montant de sa demande. La procédure est en cours.

Plainte d'Orange Réunion, Orange Mayotte et Outremer Telecom contre la Société Réunionnaise du Radiotéléphone (SRR) devant l'Autorité de la concurrence

Les sociétés Orange Réunion, Orange Mayotte et Outremer Telecom ont saisi l'Autorité de la concurrence concernant des pratiques de différenciation tarifaire abusive mises en œuvre par SRR. Le 16 septembre 2009, l'Autorité de la concurrence a prononcé des mesures conservatoires à l'encontre de SRR, dans l'attente de sa décision au fond.

SRR devait mettre fin à un écart de prix dépassant celui des coûts supportés par SRR selon le réseau appelé (« *off-net/on-net* »). L'Autorité de la concurrence ayant constaté que SRR n'avait pas entièrement respecté l'injonction qu'elle avait prononcée, SRR a été condamnée, le 24 janvier 2012, par l'Autorité à une amende de deux millions d'euros. En ce qui concerne la procédure au fond, SRR a signé le 31 juillet 2013, un procès-verbal de non-contestation des griefs ainsi qu'une lettre d'engagements. En conséquence, le rapporteur général adjoint proposera au collègue de l'Autorité une réduction de l'amende encourue par SRR.

A la suite de la décision de l'Autorité du 16 septembre 2009, Outremer Telecom a assigné SRR le 17 juin 2013 devant le Tribunal de commerce de Paris en réparation du préjudice qu'elle estime avoir subi du fait des pratiques de SRR.

Plainte de Bouygues Telecom contre SFR et Orange concernant le marché des terminaisons d'appel et de téléphonie mobile

Le Conseil de la concurrence a été saisi d'une plainte de Bouygues Telecom contre SFR et Orange pour de prétendues pratiques anticoncurrentielles sur les marchés des terminaisons d'appel et de téléphonie mobile (« ciseaux tarifaires »). Le 15 mai 2009, l'Autorité de la concurrence a décidé de surseoir à statuer et a renvoyé le dossier pour complément d'instruction. SFR a été auditionnée par le rapporteur le 13 décembre 2010. Le 18 août 2011, SFR a reçu une notification de griefs faisant état de pratiques de différenciation tarifaire abusive. Le 13 décembre 2012, l'Autorité de la concurrence a condamné SFR à une amende de 66 millions d'euros. SFR a fait appel de cette décision. L'affaire sera plaidée devant la Cour d'appel le 20 février 2014.

A la suite de la décision de l'Autorité de la concurrence du 13 décembre 2012, les sociétés Bouygues Telecom, OMEA et El Telecom (NRJ Mobile) ont assigné SFR devant le Tribunal de commerce en réparation du préjudice subi. SFR demande un sursis à statuer dans l'attente de la décision de la Cour d'appel de Paris.

Plaintes aux États-Unis contre les majors de l'industrie musicale

Plusieurs plaintes ont été déposées devant des tribunaux fédéraux à New York et en Californie à l'encontre d'Universal Music Group, et d'autres « *majors* » de l'industrie musicale pour de prétendues pratiques anticoncurrentielles dans le cadre de la vente de CD et de téléchargement de musique en ligne. Ces plaintes ont été consolidées devant le Tribunal Fédéral de New York. La motion des défendeurs visant à voir rejeter la plainte avait été accueillie par le Tribunal fédéral le 9 octobre 2008, mais cette décision a été annulée par la Cour d'appel du Second Circuit, le 13 janvier 2010. Les défendeurs ont demandé à être réentendus par la Cour d'appel, mais cette demande a été rejetée. Les défendeurs ont déposé un recours devant la Cour suprême des États-Unis, qui a été rejeté le 10 janvier 2011. La procédure de « *discovery* » est en cours. Le Tribunal a décidé que les audiences relatives à la certification de la « *class* » devront s'achever le 14 août 2014.

Koninklijke Philips Electronics contre UMG

Le 30 avril 2008, Koninklijke Philips Electronics a assigné UMG devant le tribunal fédéral du District sud de New-York, pour rupture de contrat et violation de brevet dans le cadre d'une licence de fabrication de CD. Le 1^{er} mars 2013, un jury a rendu un verdict défavorable à UMG. Le 8 août 2013, les parties ont conclu un accord transactionnel mettant fin au litige.

Telefonica contre Vivendi au Brésil

Le 2 mai 2011, TELESP, la filiale de Telefonica au Brésil, a assigné Vivendi devant le Tribunal civil de São Paulo (3^a Vara Cível do Foro Central da Comarca da Capital do Estado de São Paulo) en demande de dommages et intérêts pour l'avoir prétendument empêchée d'acquiescer le contrôle de GVT, ainsi que de la somme de 15 millions de reais brésiliens (environ 5,5 millions d'euros) correspondant aux frais engagés par TELESP en vue de cette acquisition. Début septembre 2011, Vivendi a déposé une exception d'incompétence contestant la compétence des

tribunaux de São Paulo au profit de ceux de Curitiba. Cette exception d'incompétence a été rejetée le 14 février 2012, ce qui a été confirmé le 4 avril 2012 par la juridiction d'appel.

Le 30 avril 2013, le Tribunal a débouté Telefonica, faute d'éléments suffisants et concrets attestant de la responsabilité de Vivendi dans l'échec de Telefonica pour acquérir GVT. Le Tribunal a notamment souligné la nature intrinsèquement risquée des opérations sur les marchés financiers, que Telefonica ne pouvait ignorer. Le Tribunal a, par ailleurs, débouté Vivendi de sa demande reconventionnelle visant à être indemnisé pour le préjudice subi du fait de la campagne diffamatoire menée par Telefonica. Le 28 mai 2013, Telefonica a fait appel de la décision de première instance devant la 5^{ème} Chambre de Droit Privé de la Cour de Justice de l'Etat de São Paulo.

Dynamo contre Vivendi

Le 24 août 2011, les fonds d'investissement Dynamo ont déposé une action en dommages-intérêts contre Vivendi devant la Chambre arbitrale de la Bovespa (Bourse de São Paulo). Selon Dynamo, ancien actionnaire de GVT ayant vendu la très grande majorité de sa participation dans la société avant le 13 novembre 2009 (date de la prise de contrôle par Vivendi), Vivendi aurait prétendument dû se voir appliquer la disposition des statuts de GVT prévoyant un prix d'acquisition majoré en cas de franchissement du seuil de 15 % (« pilule empoisonnée »). Vivendi, constatant que cette disposition statutaire avait été écartée par l'Assemblée générale des actionnaires de GVT au bénéfice de Vivendi et Telefonica, réfute l'ensemble des allégations de Dynamo. Le tribunal arbitral a été constitué et une audience doit être fixée prochainement devant la Chambre arbitrale de la Bovespa.

Note 11 Événements postérieurs à la clôture

Les principaux événements intervenus depuis le 30 septembre 2013 sont les suivants :

- 1^{er} octobre 2013 : Vivendi et Echostar ont annoncé un projet pour créer une joint-venture dans la télévision payante au Brésil. Cette opération reste soumise à la conclusion d'accords définitifs et aux autorisations gouvernementales et des entreprises respectives ;
- 11 octobre 2013 : Vivendi a finalisé la cession de 88 % de sa participation dans Activision Blizzard (se reporter à la note 6) ;
- 24 octobre 2013 : Vivendi a annoncé le remboursement par anticipation de 78 % des emprunts obligataires en dollars du groupe, soit 2,1 milliards de dollars (se reporter à la note 8) ;
- 25 octobre 2013 : Vivendi a annoncé le remboursement par anticipation de 2 emprunts obligataires en euros pour un montant global de 1,5 milliard d'euros (se reporter à la note 8) ;
- 4 novembre 2013 : Vivendi et Etisalat ont signé l'accord définitif pour la vente de la participation de 53 % dans le groupe Maroc Telecom (se reporter à la note 6) ;
- 5 novembre 2013 : Vivendi a acquis auprès de Groupe Lagardère sa participation de 20 % au capital de Canal+ France, pour un montant en numéraire de 1 020 millions d'euros (se reporter à la note 2).

Note 12 Retraitement de l'information comparative

A compter du deuxième trimestre 2013 et en application de la norme IFRS 5, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le bilan consolidés de Vivendi comme des activités cédées ou en cours de cession. En pratique, ces deux métiers ont été traités de la manière suivante :

- Leur contribution à chaque ligne du compte de résultat consolidé de Vivendi (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession ». Conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène.
- Leur contribution à chaque ligne du tableau des flux de trésorerie consolidés de Vivendi est regroupée sur la ligne « Flux de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession ». Conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène.

Par ailleurs, Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1.

En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012, et du 1^{er} trimestre 2013 le cas échéant, ont été retraités.

12.1 Retraitements des principaux agrégats du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros, sauf données par action)

	2012			
	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	Semestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 septembre
Résultat opérationnel (EBIT) (tel que publié antérieurement)	1 493	1 082	2 575	1 259
Reclassements liés à l'application de la norme IFRS 5 pour Activision Blizzard	- 393	- 175	- 568	- 182
Reclassements liés à l'application de la norme IFRS 5 pour le groupe Maroc Telecom	- 266	- 183	- 449	- 261
Retraitements liés à l'application de la norme IAS 19 amendée				
Charges administratives et commerciales	+ 2	+ 2	+ 4	+ 2
Résultat opérationnel (EBIT) (retraité)	836	726	1 562	818
Résultat net, part du groupe (tel que publié antérieurement)	697	463	1 160	491
Retraitements liés à l'application de la norme IAS 19 amendée				
Charges administratives et commerciales	+ 2	+ 2	+ 4	+ 2
Autres charges financières	-	+ 1	+ 1	-
Impôt sur les résultats	-	-	-	-
Résultat net, part du groupe (retraité)	699	466	1 165	493
Résultat net, part du groupe par action (tel que publié antérieurement)	0,54	0,36	0,90	0,38
Résultat net, part du groupe par action (retraité)	0,54	0,36	0,91	0,38

(en millions d'euros, sauf données par action)

	2012			2013
	Sur neuf mois au 30 septembre	4e trimestre clos le 31 décembre	Exercice clos le 31 décembre	1er trimestre clos le 31 mars
Résultat opérationnel (EBIT) (tel que publié antérieurement)	3 834	(956)	2 878	1 178
Reclassements liés à l'application de la norme IFRS 5 pour Activision Blizzard	- 750	- 378	- 1 128	- 440
Reclassements liés à l'application de la norme IFRS 5 pour le groupe Maroc Telecom	- 710	- 252	- 962	- 266
Retraitements liés à l'application de la norme IAS 19 amendée				
Charges administratives et commerciales	+ 6	+ 11	+ 17	na
Résultat opérationnel (EBIT) (retraité)	2 380	(1 575)	805	472
Résultat net, part du groupe (tel que publié antérieurement)	1 651	(1 487)	164	534
Retraitements liés à l'application de la norme IAS 19 amendée				
Charges administratives et commerciales	+ 6	+ 11	+ 17	na
Autres charges financières	+ 1	-	+ 1	na
Impôt sur les résultats	-	- 3	- 3	na
Résultat net, part du groupe (retraité)	1 658	(1 479)	179	534
Résultat net, part du groupe par action (tel que publié antérieurement)	1,28	(1,12)	0,13	0,40
Résultat net, part du groupe par action (retraité)	1,28	(1,12)	0,14	0,40

na : non applicable.

12.2 Retraitements des charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)

	3e trimestre clos le 30 septembre 2012			Sur neuf mois au 30 septembre 2012			Exercice clos le 31 décembre 2012		
	Publié	Application d'IAS19 amendée	Retraité	Publié	Application d'IAS19 amendée	Retraité	Publié	Application d'IAS19 amendée	Retraité
Résultat net	688	+ 2	690	2 248	+ 7	2 255	949	+ 15	964
Gains/(pertes) actuariels liés aux régimes de retraites à prestations définies, nets	-	- 15	(15)	-	- 47	(47)	-	- 61	(61)
Eléments non recyclables en compte de résultat	-	- 15	(15)	-	- 47	(47)	-	- 61	(61)
Ecarts de conversion	(341)	-	(341)	(266)	-	(266)	(605)	-	(605)
Gains/(pertes) latents, nets	(12)	-	(12)	25	-	25	103	-	103
Dont Instruments de couverture de flux de trésorerie	(12)	-	(12)	18	-	18	22	-	22
Instruments de couverture d'un investissement net	-	-	-	-	-	-	17	-	17
Effet d'impôts	1	-	1	1	-	1	1	-	1
Instruments de couverture, nets	(11)	-	(11)	19	-	19	40	-	40
Actifs disponibles à la vente, nets	(1)	-	(1)	6	-	6	63	-	63
Autres impacts, nets	1	-	1	1	-	1	-	-	-
Eléments recyclables ultérieurement en compte de résultat	(352)	-	(352)	(240)	-	(240)	(502)	-	(502)
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	(352)	- 15	(367)	(240)	- 47	(287)	(502)	- 61	(563)
Résultat global	336	- 13	323	2 008	- 40	1 968	447	- 46	401
Dont									
Résultat global, part du groupe	166	- 13	153	1 411	- 38	1 373	(317)	- 45	(362)
Résultat global, intérêts minoritaires	170	-	170	597	- 2	595	764	- 1	763

12.3 Retraitements des bilans consolidés

(en millions d'euros)	31 décembre 2012 Publié	Application d'IAS19 amendée	31 décembre 2012 Retraité	31 décembre 2011 Publié	Application d'IAS19 amendée	1er janvier 2012 Retraité
ACTIF						
Ecart d'acquisition	24 656	-	24 656	25 029	-	25 029
Actifs de contenus non courants	3 327	-	3 327	2 485	-	2 485
Autres immobilisations incorporelles	5 190	-	5 190	4 329	-	4 329
Immobilisations corporelles	9 926	-	9 926	9 001	-	9 001
Titres mis en équivalence	388	-	388	135	-	135
Actifs financiers non courants	514	- 26	488	394	- 15	379
Impôts différés	1 400	+ 45	1 445	1 421	+ 26	1 447
Actifs non courants	45 401	+ 19	45 420	42 794	+ 11	42 805
Stocks	738	-	738	805	-	805
Impôts courants	819	-	819	542	-	542
Actifs de contenus courants	1 044	-	1 044	1 066	-	1 066
Créances d'exploitation et autres	6 587	-	6 587	6 730	-	6 730
Actifs financiers courants	364	-	364	478	-	478
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 894	-	3 894	3 304	-	3 304
	13 446	-	13 446	12 925	-	12 925
Actifs détenus en vue de la vente	667	-	667	-	-	-
Actifs courants	14 113	-	14 113	12 925	-	12 925
TOTAL ACTIF	59 514	+ 19	59 533	55 719	+ 11	55 730
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF						
Capital	7 282	-	7 282	6 860	-	6 860
Primes d'émission	8 271	-	8 271	8 225	-	8 225
Actions d'autocontrôle	(25)	-	(25)	(28)	-	(28)
Réserves et autres	2 937	- 140	2 797	4 390	- 95	4 295
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	18 465	- 140	18 325	19 447	- 95	19 352
Intérêts minoritaires	2 971	- 5	2 966	2 623	- 4	2 619
Capitaux propres	21 436	- 145	21 291	22 070	- 99	21 971
Provisions non courantes	3 094	+ 164	3 258	1 569	+ 110	1 679
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	12 667	-	12 667	12 409	-	12 409
Impôts différés	991	-	991	728	-	728
Autres passifs non courants	1 002	-	1 002	864	-	864
Passifs non courants	17 754	+ 164	17 918	15 570	+ 110	15 680
Provisions courantes	711	-	711	586	-	586
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	5 090	-	5 090	3 301	-	3 301
Dettes d'exploitation et autres	14 196	-	14 196	13 987	-	13 987
Impôts courants	321	-	321	205	-	205
	20 318	-	20 318	18 079	-	18 079
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	6	-	6	-	-	-
Passifs courants	20 324	-	20 324	18 079	-	18 079
Total passif	38 078	+ 164	38 242	33 649	+ 110	33 759
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	59 514	+ 19	59 533	55 719	+ 11	55 730

12.4 Retraitements des tableaux des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Sur neuf mois au 30 septembre 2012				Exercice clos le 31 décembre 2012			
	Publié	Reclassements liés à		Retraité	Publié	Reclassements liés à		Retraité
		IFRS 5 (a)	Application d'IAS19 amendée			IFRS 5 (a)	Application d'IAS19 amendée	
Activités opérationnelles								
Résultat opérationnel	3 834	- 1 460	+ 6	2 380	2 878	- 2 090	+ 17	805
Retraitements	2 418	- 534	- 6	1 878	5 199	- 726	- 17	4 456
<i>Dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	2 343	- 462	-	1 881	3 929	- 654	-	3 275
<i>dotation de provision au titre du litige Liberty Media Corporation aux Etats-Unis</i>	-	-	-	-	945	-	-	945
<i>autres produits du résultat opérationnel</i>	(15)	+ 3	-	(12)	(22)	+ 3	-	(19)
<i>autres charges du résultat opérationnel</i>	82	-	-	82	235	+ 1	-	236
Investissements de contenus, nets	(347)	+ 133	-	(214)	(299)	+ 154	-	(145)
Marge brute d'autofinancement	5 905	- 1 861	-	4 044	7 778	- 2 662	-	5 116
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(947)	+ 455	-	(492)	90	- 21	-	69
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	4 958	- 1 406	-	3 552	7 868	- 2 683	-	5 185
Impôts nets payés	(512)	+ 270	-	(242)	(762)	+ 409	-	(353)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies	4 446	- 1 136	-	3 310	7 106	- 2 274	-	4 832
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles cédées ou en cours de cession	-	+ 1 136	-	1 136	-	+ 2 274	-	2 274
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	4 446	-	-	4 446	7 106	-	-	7 106
Activités d'investissement								
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 679)	+ 395	-	(3 284)	(4 516)	+ 517	-	(3 999)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise	(1 437)	-	-	(1 437)	(1 374)	-	-	(1 374)
Acquisitions de titres mis en équivalence	(40)	-	-	(40)	(322)	-	-	(322)
Augmentation des actifs financiers	(119)	+ 95	-	(24)	(99)	+ 64	-	(35)
Investissements	(5 275)	+ 490	-	(4 785)	(6 311)	+ 581	-	(5 730)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14	- 1	-	13	26	- 3	-	23
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	14	-	-	14	13	-	-	13
Cessions de titres mis en équivalence	4	-	-	4	11	-	-	11
Diminution des actifs financiers	30	- 26	-	4	215	- 35	-	180
Désinvestissements	62	- 27	-	35	265	- 38	-	227
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	2	-	-	2	3	-	-	3
Dividendes reçus de participations non consolidées	1	-	-	1	1	-	-	1
Flux nets de trésorerie d'investissement affectés aux activités poursuivies	(5 210)	+ 463	-	(4 747)	(6 042)	+ 543	-	(5 499)
Flux nets de trésorerie d'investissement affectés aux activités cédées ou en cours de cession	-	- 463	-	(463)	-	- 543	-	(543)
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(5 210)	-	-	(5 210)	(6 042)	-	-	(6 042)
Activités de financement								
Augmentations de capital liées aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	126	-	-	126	131	-	-	131
Cessions/acquisitions de titres d'autocontrôle de Vivendi SA	-	-	-	-	(18)	-	-	(18)
Dividendes versés aux actionnaires de Vivendi SA	(1 245)	-	-	(1 245)	(1 245)	-	-	(1 245)
Autres opérations avec les actionnaires	(223)	+ 222	-	(1)	(229)	+ 228	-	(1)
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires	(470)	+ 438	-	(32)	(483)	+ 450	-	(33)
Opérations avec les actionnaires	(1 812)	+ 660	-	(1 152)	(1 844)	+ 678	-	(1 166)
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme	6 180	- 15	-	6 165	5 859	- 26	-	5 833
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme	(4 199)	-	-	(4 199)	(4 217)	+ 6	-	(4 211)
Remboursement d'emprunts à court terme	(2 604)	+ 83	-	(2 521)	(2 615)	+ 121	-	(2 494)
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme	3 366	- 296	-	3 070	3 056	- 248	-	2 808
Intérêts nets payés	(423)	+ 17	-	(406)	(568)	+ 24	-	(544)
Autres flux liés aux activités financières	(84)	-	-	(84)	(98)	+ 2	-	(96)
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers	2 236	- 211	-	2 025	1 417	- 121	-	1 296
Flux nets de trésorerie de financement liés aux activités poursuivies	424	+ 449	-	873	(427)	+ 557	-	130
Flux nets de trésorerie de financement liés aux activités cédées ou en cours de cession	-	- 449	-	(449)	-	- 557	-	(557)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	424	-	-	424	(427)	-	-	(427)
Effet de change des activités poursuivies	5	- 8	-	(3)	(47)	+ 18	-	(29)
Effet de change des activités cédées ou en cours de cession	-	+ 8	-	8	-	- 18	-	(18)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(335)	-	-	(335)	590	-	-	590
Reclassement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie								
Ouverture	3 304	-	-	3 304	3 304	-	-	3 304
Clôture	2 969	-	-	2 969	3 894	-	-	3 894

a. Comprend Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom.